

CONTENTIEUX HISTORIQUE

Par

Tom Daniel YAGNYE



Préface 1

La fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} a été marqué par un virage radical dans les relations entre l'Afrique et l'Europe.

Après la Conférence de Berlin (1884-1885) l'Afrique va sombrer dans des épisodes les plus noires de son Histoire : l'interruption d'une dynamique endogène, une perturbation profonde des structures socio-économiques et politiques des sociétés, l'imposition d'un *modus vivendi* et *modus operandi* exogènes, etc.- Tout un scénario qui sera imposé aux peuples du continent pendant une longue durée, ce qui va compromettre sérieusement toutes les perspectives rêvées et tous les espoirs.

La colonisation, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, les luttes pour les indépendances, les «souverainetés» rencontrées, les défis du développement des après-indépendances, les relations actuelles entre une Europe (hier colonialiste), et une périphérie-théâtre de nouvelles entités politiques- ont constitué très tôt, et continuent à être, des thèmes cruciaux et structurants débattus par des historiens, des spécialistes des sciences politiques, des relations internationales et par des juristes. La raison de ceci est simple : l'état actuel des nouveaux États laisse à désirer et l'édification des Nations est compromise.

En d'autres termes, tout un continent est dans un état de mal-vivre précisément à cause de son passé de colonisé. Oui la colonisation est passée par ici - relativement (en termes historiques) éphémère (moins de 50 ans en moyenne), mais a suffisamment marqué pour avoir cet impact.

«La colonisation - comme nous aimons de le dire - a été un phénomène et un acte violent de négation et de perturbation des fondements identitaires des sociétés.

Le Tribunal Pénal International (TPI), devrait, à cause de cela, en faire un acte de «crime contre l'Humanité», parce qu'il a violé, avec intention et connaissance de cause, certaines bases essentielles de la vie humaine. En effet, les fondements identitaires d'un peuple (dans le cas de la colonisation française, britannique et belge, il s'agit des peuples) ramènent à l'ensemble d'un patrimoine sans lequel aucune entité/communauté ne peut survivre : le passé historique, le patrimoine culturel, religieux et psychologique, le savoir et le savoir-faire accumulé au long des millénaires, en somme, le référentiel structurant. La négation et la perturbation ce ceci équivaut à un génocide ; au-moins il avilit et débilite les peuples.

Après plusieurs années de lutte pour le développement et pour son encadrement dans le monde, l'Afrique se demande (toujours !) pourquoi ?

Pour Daniel Yagnyé Tom, un des éléments de réponse serait dans cette remise en question simple, intéressante, curieuse et finalement très profonde, liée au Contentieux Historique de la colonisation encore aujourd'hui de manière active par les anciennes puissances coloniales comme la France et ses anciennes colonies, comme le Cameroun de Paul Biya.

N'importe quel historien, spécialiste des sciences politiques ou des relations internationales, ou même du Droit international comprend parfaitement de quoi consiste ce «Contentieux », de quoi il est constitué et pourquoi jusqu'aujourd'hui il n'est pas résolu.

Daniel Yagnyé Tom fait une description magistrale de cette relation douloureuse particulière entre la France et le Cameroun. Il le fait sous tous les points de vue : historique, juridique, psychologique. Sa radiographie du combat des peuples de l'Afrique en général, depuis 1944, avec la grande désillusion provoquée par le silence français dans la Conférence Franco-Africaine de Brazzaville, jusqu'à la décennie de 1970(!), est précieuse. Comme le sont les nationalistes Camerounais inspirés héroïquement par l'Union des Populations du Cameroun (UPC)-Un des mouvements anticolonialistes des plus sérieux, engagés dans la lutte contre l'oppression dans l'Afrique du 20^{ème} siècle.

Il est très émotif de se rappeler des grandes figures de Ruben Um Nyobè, Félix Roland Moumié, Ernest Ouandié, Ossende Afana, et comme ils ont marqué les esprits de la lutte d'une Afrique envahie, humiliée et en attente d'une «contre-offensive» endogène conséquente...

Oui le combat africain contre l'occupation coloniale européenne commence avec les protestations contre par exemple, l'attitude répressive d'une France qui se voulait nouvelle après l'occupation humiliante de son territoire par l'Allemagne hitlérienne. En effet, l'arrogance incompréhensible du nouveau leader, le général de Gaulle, jeune nationaliste avec ses compagnons qui pourtant quelque temps auparavant s'étaient dirigés à l'Afrique (Brazzaville) avec pour objectif de faire renaître la France patriotique, après la division de leur territoire par les autorités allemandes. Le problème est qu'ils vinrent parler de l'extrême nécessité de combattre l'occupation impérialiste de l'Allemagne dans un territoire qui était déjà occupé, ravagé et spolié par eux et qui voulait lui aussi être consulté, écouté et voir respecté son Droit à la Liberté. Il eut un silence grandiloquent des organisateurs du Conclave français de Brazzaville, ce qui démontrait que la France et l'Afrique avaient des notions diamétralement opposées sur le Droit de se gouverner soi-même. À partir de Brazzaville 1944, commence le désaccord entre les deux pôles, qui continue jusqu'à nos jours.

L'année 1946 donna un autre souffle au Nationalisme Africain, avec la création du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) en Octobre, à Bamako (Soudan Français). En effet le front anti colonial promettait de nouveaux développements salutaires. L'UPC constituait l'un des éléments de cette nouvelle dynamique. Pendant les années qui suivirent, la France de la Grande Révolution et des Droits Universels répondait avec une répression de grande envergure - politico-juridique (loi-cadre ou Defferre-Boigny de 1954 et le referendum de 1958) socioculturel (le régime de l'indigénat), économique (travail forcé, impôts de capitalisation, etc.), militaire (l'augmentation et le renfort de la capacité des troupes coloniales, avec de nouveaux moyens et des unités des services secrets)- qui se prolongea jusqu'au début de la décennie de 1970(!). C'est dans cette période que l'Afrique fut asphyxiée et bouleversée à vivre la répression féroce des troupes d'occupation françaises, qui culmina avec l'assassinat barbare du charismatique leader de l'UPC Um Nyobè en 1958. L'UPC - on le rappelle encore une fois - véhiculait

une espérance nouvelle, comparable au Front de Libération de l'Algérie (FLN) au nord du continent.

C'est précisément pour cela que la France de Charles de Gaulle continua avec sa stratégie d'élimination physique des nationalistes partout dans le continent : Félix Moumié (qui remplaça Um Nyobè) empoisonné en 1960, Barthélemy Boganda de la RCA, Sylvanus Olympio du Togo, Ossende Afana assassiné en 1960. On peut ajouter Ernest Ouandié fusillé publiquement en 1971.

Mais ce qui choqua le plus c'est le silence de la Communauté Internationale, de l'Afrique de l'après indépendance, tout comme de l'Organisation de l'Unité Africaine. Oui, l'auteur Daniel Yagnyé Tom a raison lorsqu'il invite l'intellectualité contemporaine africaine à prendre ses responsabilités, tout comme les leaders politiques du continent. La Françafrique continue à mettre mal à l'aise - s'immisçant en permanence - comme naturellement - dans les affaires internes des états de l'Afrique dite francophone. C'est une idéologie, une pratique politique et économique, une diplomatie, enfin une « attitude » néo-colonialiste propre à la France. Pensée et initiée par Charles de Gaulle. La Françafrique est l'expression vive du « Contentieux Historique » entre l'Afrique et la France.

Elle continue présente, dans le cœur des relations franco-africaines jusqu'aujourd'hui, parce que les gouvernements successifs français à partir de De Gaulle (qu'ils soient de gauche ou de droite), se réclament d'un certain « gaullisme ». C'est une « manière d'être française » dans le monde et spécialement en Afrique.

Pour tout cela, le plaidoyer de Daniel Yagnyé Tom se révèle pertinent et actuel. Le nationalisme contemporain français ne peut être compris sans la pensée politique de Charles de Gaulle. Du coup, il devient très important et incontournable d'étudier et de diffuser le Contentieux Historique, afin de participer dans la consolidation de la conscience historique en Afrique, l'unique référentiel pour l'avènement de la plénitude culturelle (Cheikh Anta Diop) de l'Afrique Noire.

Le texte que j'ai le grand et sincère plaisir de présenter est une petite œuvre, par le nombre de pages, mais extrêmement dense et riche en contenu, parce qu'il aborde, touche et sensibilise pour un complexe et une variété de thèmes et de débats, qui ont été et sont encore d'actualité dans l'Historiographie africaine.

Avec son initiative et son abordage conséquentes, Daniel Yagnyé Tom contribue certainement à l'avènement d'une nouvelle ère entre anciens colonisateurs et anciens colonisés.

«...Comment peut-on promouvoir la Paix mondiale et la compréhension entre les peuples, prévenir les risques de possibles conflits ou la répétition de l'Histoire, sans éclairer les différends, dénoncer les préjugés et les anomalies issues d'une histoire tragique, dont les répercussions sont visibles, pas seulement dans les institutions contemporaines, mais jusque dans les comportements et les attitudes des plus hauts responsables politiques ?»

Je m'aligne complètement à cette interrogation et à la solution préconisée.

Luanda Octobre 2015
Professeur Boubacar Namory Keïta
Docteur en Histoire et Anthropologie Africaine
Chef du Département de l'Histoire de la
Faculté des sciences sociales de
l'Université Dr Agostinho Neto

Préface 2

Une contribution de valeur pour le débat sur les responsables historiques.

C'est avec grand plaisir, suite à l'invitation du Dr Arlindo Isabel, Directeur des éditions Mayamba, à qui je profite pour exprimer ma plus sincère reconnaissance, je présente le livre osé de l'éminent médecin et homme politique Camerounais Daniel Yagnyé Tom.

J'assume cette noble et lourde mission avec un sens académique, avec pour but de percer les contours de la réflexion de cette œuvre qui nous remet à la recherche des causes premières ou causes ultimes, comme nous ont enseigné les classiques du Mileto.

«... Pour quelle raison la reconnaissance des crimes graves commis contre l'Afrique, crimes qui continuent à compromettre durablement son avenir, doivent rester comme des déclarations simples sans être accompagnés de conséquences concrètes, comme a été le cas de l'Holocauste des juifs par exemple ? »

Cette question que conduit la réflexion de Daniel Yagnyé Tom dans ce courageux livre le «Contentieux Historique Franco-africain», s'associe à deux livres antérieurs publiés en 2004 et en 2009 en France aux éditions *L'Harmattan*. La comparaison serait peut-être excessive, mais l'objectif, je suppose, c'est de nous amener à réfléchir sur les responsabilités historiques, et dans ce sens, vaut la peine d'être soulevé.

Comme le reconnaît Sousa Lara (2002), le colonialisme surtout européen, a laissé des marques définitives dans le progrès historique

des peuples concernés. En effet *«si l'histoire coloniale, particulièrement celle du 19^{ème} siècle, fut une histoire de la possession du monde par les puissances européennes et par les États-Unis d'Amérique, l'histoire du 20^{ème} siècle a témoigné une révolution mondiale des peuples pour la reconquête du contrôle de son histoire propre et de son espace.»*

Les études postcoloniales sont, elles-mêmes, le produit dialectique de mouvements anti coloniaux complexes, fortement marqués par un nationalisme qui conjugue l'influence de la diaspora dont issus les leaders de formation cosmopolite et les traditions indigènes, pour l'objectif de la Libération politique qui a conduit le mouvement de restructuration du monde contemporain que fut la décolonisation.

Mais la Libération politique n'a pas apporté la Libération économique, conditionnant ainsi l'Indépendance politique effective. Du coup, comme l'élucide Calafate Ribeiro(2004), se sont installés des systèmes du néo-colonialisme, considérés par le leader ghanéen Kwame Nkrumah(1965) (6), la pire forme de l'impérialisme : pour ceux qui le pratiquent, il signifie le pouvoir sans responsabilité et pour ceux qui en sont les victimes, l'exploitation sans réparations.(8). Elle est importante, cette dimension contemporaine, sinon le «Contentieux Historique» serait basé sur une étrange responsabilité collective incompréhensible. Personne n'est responsable des actes des autres, même si ceux-ci étaient des ancêtres. Pire, s'ouvrirait ainsi un précédent curieux : les Nord-Américains seraient les responsables de la colonisation des États-Unis d'Amérique et non les britanniques, puisque ceux-ci sont restés en Grande Bretagne ? Est-ce que les Australiens et non les Britanniques, les responsables de la colonisation de l'Australie pour les mêmes raisons ? Et ainsi de suite, toujours dans l'optique d'une «responsabilité collective» pour laquelle ne se dessine pas de solution. Sauf si la relation continue, comme plusieurs fois c'est le cas présentement. Peut-être qu'il serait utile de comprendre la relation spéciale de domination qui existe entre la Belgique et le Congo-Kinshasa ou surtout entre la France et ses anciennes colonies, coula Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, le Tchad, le Gabon, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, le Sénégal ou le Togo.

Avec plusieurs interventions militaires et économiques ouvertes, d'une certaine manière, violeuses de la souveraineté des États respectifs et qui remettent en cause leur avenir. Il s'agit, lato senso, de tenter de comprendre les causes premières des interventions pério-

diques de l'Occident en Afrique, surtout francophone et anglo-saxonne (Zimbabwe), les Accords de coopération monétaire, la composition des Conseils d'Administration des banques centrales africaines... Daniel Yagnyé Tom nous invite à réfléchir sur cette problématique, en même temps, il centre son étude sur ce qu'il appelle «Contentieux Historique», cherchant, dans le cas du Cameroun, rappeler et responsabiliser les anciennes puissances colonisatrices, la France et la Grande Bretagne, tout comme dénoncer publiquement et fortement la constante complaisance des camerounais eux-mêmes.

Plus qu'un simple rappel de l'histoire, le Contentieux Historique s'efforce de montrer que les «crimes de ces puissances coloniales s'étalent de la période coloniale jusqu'à la période d'après les Indépendances. Avant l'indépendance, ces crimes doivent être assumés uniquement par le pouvoir colonial qui exerçait ce pouvoir avec une main de fer dans les territoires dont on parle. Après les indépendances, ces crimes doivent être attribués parce que perpétrés sous prévarication, connivence et présence active, auprès de certains leaders africains qui sont simplement leurs créatures. Mais ils doivent aussi être imputés aux leaders africains, collaborateurs avec pleine connaissance de l'ordre néocolonial qui était en train d'être installé. Ce qu'il ne faut jamais oublier, comme l'auteur l'évoque çà et là dans son livre.

Ainsi ajoute l'auteur, *«il est temps pour que les hommes politiques du Cameroun et des autres pays de l'Afrique cessent de piétiner la mémoire des héros qui moururent pour l'Indépendance, des populations qui furent massacrées lorsqu'elles revendiquaient leurs droits les plus naturels, et commencer à exiger la reconnaissance publique par la France de ses crimes, accompagnée d'une réparation substantielle».*

Cette perspective, argumente encore l'auteur, n'a rien d'illusoire, puisque même timidement, divers gouvernants français, comme Jacques Chirac (2001) et François Hollande (2015) n'excluent pas cette éventualité. Est-ce qu'il n'y aurait pas une quelconque généralisation derrière ces sérieux arguments ? Les positions de Chirac et de Hollande n'auraient-elles pas pour but de vider le contenu de critiques légitimes ?

Comme Daniel Yagnyé Tom lui-même le dit bien, le problème à deux faces, l'une d'elle est domestique. Devant le *«dédain et la condescendance»* de la France *« en relation à ses crimes au Cameroun et dans*

les autres régions de l'Afrique Noire», l'auteur note que les hommes politiques et les intellectuels africains de l'Afrique francophone en général, les Camerounais en particulier, paraissent faire pire que la France, puisqu'ils « ont peur de notre Histoire, manifestant une grande réticence de la traiter, en même temps ils présentent un manque d'intérêt aux idéaux pour lesquels plusieurs patriotes africains moururent».

Daniel Yagnyé Tom nous alerte sur l'importance de préserver la mémoire historique de nos Bakulu ou ancêtres qui luttèrent pour l'affirmation de notre identité nationale. Il devient ainsi fondamental de conserver la mémoire collective africaine et nationale, avec la certitude comme l'affirme Conceicao Neto(2015),*«la perte de témoins des protagonistes des événements qui n'ont pas été enregistrés, la disparition des traditions orales que nous n'avons pas recueillies, le mauvais traitement de documents non-archivés, sont irréparables».*

Comme je l'ai écrit (2013 et 2014) dans la mémoire au professeur Polibio Almeida (1990),*«l'histoire n'est pas un passé mort».* Bien au contraire *«elle réapparaît, revit, se réaffirme dans certaines conduites. Cette liaison passé-futur est une condition fondamentale pour le futur-présent et un des grands principes qui orientent le pouvoir».*

L'étude du Contentieux Historique, même si elle n'avait que ce but, serait déjà pleinement justifiée, mais elle a plus que cela. Il y a le présent, combien de fois ?

En plus de nous aider à comprendre le Contentieux Historique qui oppose la France, ancienne puissance coloniale, au Cameroun, présenté comme un État-vassal du premier-parce que né d'une décolonisation gâchée intentionnellement pour laquelle la France est la principale responsable - nous permet de connaître les événements qui façonnèrent le passé et influencent encore le présent et le futur politique, économique, social et culturel des anciennes colonies françaises, telles que coule Benin(ex-Dahomey), le Congo, le Mali (l'ancien Soudan français),le Niger, le Sénégal, le Togo.

De l'autre côté, il présente les interventions militaires françaises au Tchad à partir de 1968, les événements de Février 1964 au Gabon, les permanentes ingérences françaises depuis 1946 dans les affaires intérieures de la république Centrafricaine de Barthélemy Boganda (fondateur du pays),ou encore l'action de la France contre la Côte d'Ivoire, à cause des étroites relations économiques avec le Burkina Faso(ancienne

Haute Volta). Il est néanmoins important de démontrer, spécialement dans ce cas, cette dernière accusation, parce que non évidente.

Peut-être dans les écrits à venir, l'auteur le fera...nous l'espérons bien. Afin d'éviter que la critique acerbe qu'il fait, ne se transforme en un exercice ayant pour but de retirer les responsabilités aux ancêtres de ceux qui n'étaient pas encore nés et qui sont des descendants des anciens colonisateurs -plusieurs parmi eux, issus des nationaux des anciennes colonies.

L'attribution des responsabilités est une affaire basée sur la Justice, il est donc important de savoir à qui l'attribuer. Sinon elle peut se retourner contre nous et en même temps nous enlever la responsabilité et nous transformer en objets sans agenda propre.

Pour bien mettre à nu la complexité de cette question, réfléchissons sur un exemple qui nous est proche et qui est soulevé par l'auteur lui-même. L'Angola a joué un rôle prépondérant et a payé un prix très élevé pour que la Namibie obtienne son indépendance en 1990, tout comme pour la défaite de l'Apartheid institué par l'Afrique du Sud en 1944. C'est une lecture consensuelle. Mais est-ce que pour cela l'Angola devrait exiger des réparations à l'actuelle Direction de l'Afrique du Sud ? Tout comme le cas du Brésil en relation au Portugal ? Il n'est pas évident que les choses soient ainsi, dans l'optique tracée par l'auteur. Mais il vaut mieux réfléchir certainement. En pensant à une autre hypothèse : Est-ce que ce serait opportun que les portugais exigent des réparations à l'Italie, à cause des dévastations dans son territoire et pour ses populations par l'empire romain ? Ou même le Cazaquistan, les pays Baltes par exemple, pourraient exiger des réparations à Moscou à cause de la conquête et de l'occupation de leurs États par la Fédération Russe qui a succédé à l'URSS ? Ce sont des sujets au traitement difficile qui restent ouverts, mais que le travail soulève.

Tout ceci bien évidemment, ne retire sa valeur intrinsèque comme prise de position politique et un appel à l'attention. De cette manière, le livre de Daniel Yagné Tom, bien que seulement maintenant accessible au public, fait partie de notre patrimoine, accumulant des données qui enthousiasment, en même temps préoccupent ceux qui s'intéressent au passé-futur et au futur-pré-sent des pays et du continent africain.

Avec sa publication dans la collection «Bibliothèque de l'Histoire», les éditions Mayamba accomplissent un devoir patriotique car-

dinal : valoriser la créativité imaginative et ouvrir le débat. Sa lecture est un plaisir. Que soient nombreux ceux qui vont le lire. Et que de cette lecture dérivent des implications que l'auteur suscite. C'est par la voie de la contradiction que les équilibres et les responsabilités présentes se rencontrent.

Ville de Kilamba à Luanda, Novembre 2015.

Miguel Domingos Bembe Docteur en Sciences Politiques et Master
en Stratégie

Professeur Auxiliaire de la faculté des Sciences Sociales de l'Université Dr Agostinho Neto et Conseiller de carrière diplomatique du
Ministère des Relations Extérieures de l'Angola.

Avant-propos

Les hommes politiques camerounais et Africains en général ont peur du *Contentieux Historique*.

L'actualité politique africaine a été marquée ces dernières années par des retours en arrière spectaculaires de l'Occident sur son rôle dans le passé de nos pays. C'est ainsi par exemple que le Département d'État américain a reconnu son rôle dans l'assassinat de Patrice Lumumba en Janvier 1961, alors qu'il était le premier Premier Ministre en fonction du Congo-Léopoldville (RDC de nos jours) indépendant (¹). Il faut également saluer le courage dont a fait preuve la Belgique en affrontant la controverse sur l'assassinat de Patrice Lumumba, même si, tout comme les USA, malheureusement, elle n'en n'a pas tiré toutes les conséquences. Elle s'est déclarée responsable de ce meurtre mais pas coupable. De même, il faut également saluer la reconnaissance par l'Italie de ses crimes en Lybie suivie d'une réparation conséquente. L'Allemagne en a fait autant à l'égard de la Namibie, et le Royaume-Uni à l'égard de l'Inde, du Pakistan et du Kenya, entre autres.

La France par contre, persiste à classer avec dédain et condescendance ses crimes au Cameroun, et ailleurs en Afrique noire, dans le registre des affabulations, comme ce psychanalyste français que cite

1 - <http://www.cameroonvoice.com/news/article-news-13752.html>

Césaire dans le *Discours sur le colonialisme*, qui tenait les maux des Malgaches colonisés par la France pour des maux imaginaires. Le ministre français de l'intérieur a encore persisté et signé tout récemment dans le cadre de questions parlementaires à l'Assemblée Nationale à Paris, en déclarant que la France n'avait fait qu'aider l'Afrique, et qu'il appartenait désormais aux historiens d'étudier l'histoire des relations de la France avec nos pays comme un pur cas d'école.

Même François Fillon, premier ministre français en visite officielle au Cameroun il y a cinq ans a considéré comme des «fantasmes», les allusions aux massacres pendant la guerre pour l'Indépendance. Pour Pierre Messmer, militaire venant de l'Indochine et Haut-Commissaire de la France au Cameroun, les «massacres ont bien eu lieu mais c'étaient des affaires entre Camerounais.»...

Quant au président François Hollande, enfin, lors de son passage au Kamerun le 03 juillet 2015, il a reconnu timidement les exactions commises par les troupes françaises dans notre pays. On peut donc valablement déclarer 2016, année du contentieux historique parce que c'est l'année du centenaire de l'Annexion criminelle du Cameroun par la France et la Grande Bretagne, l'Année du début du Contentieux Historique ! Les hommes politiques et intellectuels camerounais de leur côté, semblent faire bien pire que la France dans la mesure où ils manifestent une grande réticence à traiter de l'histoire, et plus particulièrement, de notre histoire. En cela, ils ne sont pas conséquents par rapport aux idéaux pour lesquels de nombreux patriotes sont morts.

Au moment où de nombreux kamerunais se disent choqués par le Contentieux Historique qui prévaut entre la France et nous, dont ils s'efforcent de masquer le vrai sens sous l'accusation de haine ou de rancune, les bourreaux eux-mêmes, responsables de ce contentieux, étouffent sous le poids de leurs lourds « secrets » et aspirent à vider leur conscience. En évoquant la question de la Françafrique et de ses effets pervers qui perdurent, certains prétendus « anticolonialistes critiques », en vérité révisionnistes, recherchent désespérément des preuves et crient dans la foulée au passéisme infantilisant. Dans le même temps, une des voix les plus autorisées de la Françafrique, bravant le risque de se retrouver taxée de gâteux et par conséquent enfermée dans un asile, déballe sans état d'âme le tréfonds de cette pieuvre ⁽²⁾

2 - Voir vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=Z2GSu5ewwkk>)

En particulier, dans un entretien avec Pierre Péan, Jacques Chirac déclare à propos des Africains :

« Après leur avoir volé leur culture, on leur a volé leurs ressources, leurs matières premières en se servant de leur main-d'œuvre locale. On leur a tout piqué et on a répété qu'ils n'étaient bons à rien. Maintenant, c'est la dernière étape : on leur pique leurs intelligences en leur distribuant des bourses, et on persiste à dire de ceux qui restent : 'ces Nègres ne sont décidément bon à rien' » ⁽³⁾

En d'autres circonstances, il a avoué :

« Nous avons saigné l'Afrique pendant quatre siècles et demi. Ensuite, nous avons pillé ses matières premières ; après, on a dit : ils [les Africains] ne sont bons à rien. Au nom de la religion, on a détruit leur culture et maintenant, comme il faut faire les choses avec plus d'élégance, on leur pique leurs cerveaux grâce aux bourses. Puis, on constate que la malheureuse Afrique n'est pas dans un état brillant, qu'elle ne génère pas d'élites. Après s'être enrichi à ses dépens, on lui donne des leçons » ⁽⁴⁾

De tels aveux, reliés aux actes des USA, Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne relevés plus haut, constituent un message fort pour la *Génération Consciente* des Africaines et des Africains. Pourquoi la reconnaissance des crimes graves commis contre l'Afrique et ayant durablement compromis son avenir s'arrêterait-elle à une déclaration de pure forme non suivie d'effet, comme ce fut le cas pour l'holocauste des Juifs, par exemple ?

Il est temps que les hommes politiques au Cameroun et ailleurs en Afrique cessent de fouler aux pieds la mémoire des héros morts pour l'indépendance et des populations massacrées pour avoir revendiqué leurs droits les plus naturels, et qu'ils exigent publiquement la reconnaissance par la France de ses crimes, accompagnée naturellement d'une réparation conséquente. Une telle perspective n'a rien de chimérique, puisque Jacques Chirac, encore lui, en révèle la possibilité :

3 - Pierre Péan, *L'inconnu de l'Elysée*, Fayard, 2007.

4 - Jacques Chirac, propos tenus en marge du Sommet France-Afrique de janvier 2001 au Cameroun, rapportés par *Le Monde*, 13 février 2007.

« On oublie une chose : c'est qu'une grande partie de l'argent qui est dans notre porte-monnaie vient précisément de l'exploitation depuis des siècles de l'Afrique. Pas uniquement, mais beaucoup vient de l'exploitation de l'Afrique ! Alors il faut avoir un petit peu de bon sens. Je ne dis pas de générosité, mais de bon sens, de justice pour rendre aux Africains, ...ce qu'on leur a pris. D'autant que c'est nécessaire si l'on veut éviter les pires convulsions ou les difficultés avec les conséquences politiques que cela comporte dans le proche avenir » ⁽⁵⁾

Il se trouve que le maintien suicidaire de la zone franc, des accords de coopération aliénants, la domination de notre économie par le capital étranger, l'absence d'un tissu industriel conséquent dans un pays dépendant de matières premières, la corruption hallucinante de toutes les institutions, les dysfonctionnements de l'État et de la société qui s'ensuivent, la célébration d'une « Réunification » tronquée source d'irrédentismes, tous ces actes irrationnels et absurdes posés par nos dirigeants contre les intérêts évidents de nos populations, toutes ces calamités sont liées, directement ou indirectement, à la persistance du *Contentieux Historique* en ce qu'ils découlent de la tragédie d'un « Demi siècle d'indépendance truquées » qui ont fait aux satrapies néocoloniales un lit bien confortable. Le *Contentieux Historique* devient ainsi une donnée éminemment POLITIQUE!!!!

Comment et au nom de quoi peut-on avaler une pilule aussi amère ? Comment espère-t-on bâtir une société dans le sens bien compris des intérêts des Kamerunais, si on ne lève des hypothèques aussi lourdes ? Comment entendons-nous devenir un pays véritablement libre si nous ne nous résolvons pas à poser clairement et résoudre définitivement l'équation de la quadrature du cercle politique dans lequel notre destinée est embrigadée depuis bientôt soixante ans ?

Le *Contentieux Historique* est, à côté des revendications d'ordre économique et social, le thermomètre à l'aune duquel on appréciera le patriotisme des hommes politiques au Cameroun. La lutte de libération nationale que les Upécistes de la première heure ont engagée demeure d'actualité et exige, pour être conduite victorieusement, d'avoir conscience tant du passif que l'échec de cette lutte fait peser sur nos populations et sur notre pays aujourd'hui encore.

5 - Nicolas Agbohhou, *Le FCFA et le développement de l'Afrique*, document pdf en ligne, p. 7 : <http://www.m-pep.org/IMG/pdf/PrAgbohhouNicolas.pdf>

Tous les maux que nous connaissons et que nous dénonçons à cor et à cri au fil des ans sont entrés dans notre pays par ce *Contentieux Historique* qui demeure irrésolu.

La Génération Consciente des Africains le place par conséquent au cœur de son appareil idéologique, comme moteur de celui-ci.

Lorsqu'on prononce le nom du Burkina Faso, les gens s'exclament avec une pointe de fierté et d'admiration : « Thomas Sankara ! », en évoquant son héroïsme, son héritage politique, et l'espoir qu'il a représenté en son temps, et continue de représenter, pour une Afrique libre, digne et auto-suffisante. Si vous parlez du Ghana ou du Zaïre (RDC) à quiconque, il les associera à « Nkrumah ou Lumumba », non sans évoquer leur histoire, leur vision d'un Etat panafricain puissant, et leur vie consacrée à un idéal de Liberté.

Il est singulier, lorsqu'on prononce le nom du Kamerun à l'étranger, que ce soit, non pas les figures d'Um Nyobe, Félix Moumié, Ouandié ou Ossende, qui viennent à l'esprit des gens, mais celles de Roger Mila ou Eto'o. Non pas que ces derniers n'aient de mérite. Le fait est qu'on a, à ce point, lessivé notre mémoire historique, brouillé nos repères, que pour nommer des actes de bravoure ou des personnages célèbres de notre histoire nationale, nous n'avons plus pour référent, que la sphère du ludique à laquelle notre horizon a été borné. Or face à la déliquescence actuelle de notre société, et quelle que soit par ailleurs la fierté que nous pouvons tirer des prouesses extraordinaires de Samuel Éto'o ou de Roger Milla, la mémoire qui est véritablement à même de nous remettre sur les rails de l'histoire est celle de ces femmes et ces hommes morts pour défendre un idéal qui nous fait rêver aujourd'hui encore. Il est donc indispensable que notre mémoire historique soit restaurée. L'étude du *Contentieux Historique*, quand elle n'aurait que ce but, serait déjà pleinement justifiée, mais il y a bien plus que cela.

L'intérêt d'une telle étude est triple. Il réside d'abord dans la nécessité de faire prendre conscience, à nos compatriotes, de l'importance de la causalité historique dans la compréhension des problèmes actuels. Il est fréquent d'entendre des Africains s'indigner de ce qu'on rappelle les crimes de la France ou de l'Occident en Afrique. Beaucoup considèrent de tels rappels comme du pleurnichement, de l'auto-flagellation, voire de l'infantilisme. D'autres l'assimilent même à une entreprise de propagation et d'entretien de la haine. Pour d'autres encore, c'est un

passéisme improductif et inutile. Rien n'est moins vrai, mais il est à peine surprenant que de telles objections viennent des Africains eux-mêmes, qui sont pourtant les victimes des atrocités dénoncées, tant la propagande dispute le terrain à une véritable information historique en ce qui concerne l'histoire coloniale de l'Afrique. Beaucoup ne tiennent pas compte du fait que l'objectif principal du Contentieux Historique était de créer des états africains à la solde de la France :

1/- toutes proportions gardées, la misérable situation actuelle de nos pays demeure, à bien des points de vue qui ne sont pas purement secondaires, un prolongement de la situation ancienne ;

2/- que des mécanismes raffinés et actuels existent, qui rendent le maintien de l'exploitation invisible aux yeux des profanes ;

3/- que l'examen de ces mécanismes ramène fatalement à des moments historiques que l'on croit dépassés, mais qui les expliquent parfaitement.

Il serait en effet loisible à toute personne de bonne foi de se rendre compte de l'actualité et surtout de la continuité de la mentalité coloniale et de sa nocuité dans les rapports Nord-Sud.

Il suffit pour cela, par un examen objectif, de rechercher les causes lointaines de l'interventionnisme récurrent de l'Occident en Afrique (Zimbabwe, Côte d'Ivoire, Lybie, Mali, RCA, Guinée), ainsi que les principes de fonctionnement de la zone franc, les accords de coopération monétaire, la composition des conseils d'administration des banques centrales africaines, etc., déjà mentionnés plus haut. Pour ce qui est de notre affect, les programmes d'éducation en Afrique et l'école conçue comme moule des esprits sont, en l'état actuel des choses, des purs produits de notre passé colonial, et des instruments de formatage de nos esprits, nos manières de penser, et même nos sentiments, puisqu'ils véhiculent une culture et des paradigmes qui ne sont pas africaine, ce fait est indéniable. Mais ils portent les Africains à se penser à travers eux. Par conséquent, en pensant nos problèmes à travers leur prisme, il n'est pas évident que nous apprécions avec justesse nos intérêts véritables. C'est donc un véritable problème.

À titre d'exemple de l'influence insidieusement négative de l'influence de programmes éducatifs non maîtrisés par soi-même, Cheikh Anta Diop disait fort justement que :

« ... la démocratie, le développement et le socialisme sont respectivement une illusion, un leurre et une supercherie aussi longtemps que les affaires du pays sont dirigées dans une langue étrangère ».

Jean-Paul Sartre renchérisait dans *Orphée noire*, en disant qu'aussi longtemps que l'ex-colonisé parle la langue du colon, celui-ci n'a pas besoin d'être physiquement présent, puisqu'il est en lui. C'est l'un des arguments principaux qu'il opposait aux chantres de la Négritude, qui recherchaient la dignité de l'Africain à travers la langue de son maître, se mettant ainsi dans l'incapacité d'échapper à la charge affective, culturelle, « subjuguante », de celle-ci.

En second lieu, cette étude vise à démontrer qu'en s'opposant au rappel des crimes passés des anciennes puissances coloniales, les Africains commettent au moins trois erreurs :

1/- Ils confondent passéisme et histoire : alors en effet que le premier est une maladie infantile de l'historiographie, consistant à ressasser le passé comme une excuse et à se complaire dans la fatalité, la seconde est une science prospective qui ausculte le passé pour comprendre le présent afin de construire un avenir meilleur. « Celui qui ignore l'histoire se condamne à la répéter », et l'histoire n'est point le passé, mais le temps qui s'écoule d'hier à aujourd'hui, et vers demain. Une compréhension dynamique de l'histoire s'oppose ainsi à la stérilité du passéisme. Le symbole le plus puissant pour comprendre l'Histoire telle qu'entendue ici est exprimé, dans le paradigme africain, par le Sankofa, oiseau mythique de la tradition des Peuples Akan d'Afrique de l'ouest (Ghana, Côte d'Ivoire, etc.) L'oiseau-Sankofa s'envole avec un œuf dans son bec, la tête tournée vers l'arrière : il regarde dans le passé, mais l'œuf symbolise la promesse de l'avenir. La signification profonde en est que dans le présent, l'on apprend du passé pour bâtir un avenir meilleur.

On devra bien admettre que si l'humanité veut comprendre où elle en est (présent) et voir dans l'avenir (prospective), elle ne pourra que difficilement faire l'économie d'un travail d'historien (exploration du passé). Car comment promouvoir la paix mondiale et l'entente entre les peuples, prévenir les risques de conflits éventuels ou de répétition de l'histoire,

sans élucider les différends, dénoncer les préjugés et les anomalies nés d'une histoire tragique dont les répercussions sont constatables, non seulement dans des institutions contemporaines, mais jusque dans les comportements et les mentalités y compris des plus hauts responsables politiques ? C'est justement l'absence d'un tel effort qui rend possible la résurgence des conflits géopolitiques actuels, les guerres de ressources imposées aux Peuples, les nouvelles menaces de course aux armements et de re-division du monde en blocs. Sauf extraordinaire, notre époque serait donc repartie dans la logique folle du *Choc des Civilisations*, au lieu du *Dialogue des Civilisations* cher aux Peuples du monde.



2/- Ils abandonnent un champ qu'il est pourtant vital d'investir pour la formation de la conscience politique et pour la résolution des problèmes actuels, y compris et surtout les problèmes du micro tribalisme, du micro nationalisme et du micro confessionnalisme si dommageables à la construction d'un sentiment national et de l'idée panafricaine. La perspective historique, en effet, est pertinente pour imprégner la conscience du sens des événements et pour déterminer une attitude pleine de bon sens, de réalisme, et, pourquoi pas, de vision. Il n'y a pas de politique constructive ni de possibilité de libération véritable sans perspective historique, et c'est là l'une des motivations profondes de ce travail, puisqu'aussi bien il vise à la formation de la conscience historique et politique. La perspective historique procure une conscience aiguë dans la compréhension des problématiques de notre société, et des enjeux qui se profilent derrière eux, en toile de fond pourrait-on dire. Certains Africains argumentent invariablement que parler est inutile et que c'est agir qui compte. Mais ils ne peuvent pas expliquer pourquoi, alors même que nous avons souvent une bonne culture générale sur la situation de nos pays, nous restons néanmoins laxistes en ce qui concerne l'action politique. C'est pourtant la poli-

tique qui pourra changer les choses. La raison selon nous est que nous n'avons pas une Conscience aiguë des enjeux qu'impliquent à long terme la situation que nous connaissons. Cette Conscience aiguë, c'est la perspective historique qui nous la procurera. Alors nous cesserons de nous comporter comme si les faits dénoncés étaient définitivement éteints et n'avaient plus la moindre incidence, directe ou indirecte, sur la situation actuelle de nos pays ou sur notre affect, ce qui n'est pas le cas comme nous l'avons vu ci-dessus. Nous pourrons alors poser les actes qui sont attendus de nous au regard de notre situation.

3/- Au surplus, ces Africains renoncent volontairement à recourir aux dispositions qu'offre le droit international public, pour tirer une légitime justice et une juste réparation des actes criminels du fait de la colonisation, lesquels ont causé des dommages réels, et laissé des séquelles durables, dont les répercussions ne sont pas prêtes de cesser. En effet, en raison des principes de la continuité des États et de l'imprescriptibilité de certains crimes, les anciennes puissances coloniales peuvent, aujourd'hui encore, être poursuivies à raison de leurs agissements passés dans les territoires qu'elles avaient conquis ou dont elles avaient reçu la responsabilité de l'administration en tant que puissances mandataires ou tutélaires, mais dont elles ont noyauté les indépendances en posant des actes criminels contraires aux dispositions du droit international fixant leurs attributions. L'exemple d'autres régions du monde montre bien cette possibilité. Il existe bien des règles du *jus cogens* ou droit des gens, qui prévoient cette possibilité, et elles seront examinées dans cette étude pour ce qui concerne les faits visés.

En troisième lieu, la présente étude a un but pédagogique et didactique. Aussi, les illustrations, les images et les répétitions ne seront pas rares, l'objectif étant de travailler à faire évoluer les lignes sur l'information historique, politique, juridique, économique, sociologique, que recèlent les problématiques traitées, et de proposer des solutions pratiques aux questions soulevées.

La France n'est pas l'UNIQUE coupable du désastre actuel des pays africains francophones puisque RIEN de mal, de nocif contre nos populations, ne peut perdurer en Afrique sans une participation active des africains eux-mêmes, mais la France a ses responsabilités avec ses diverses ingérences militaires et son système France Afrique que ne peuvent rester impunies et sans conséquences.

Une Nation ne peut pas miser sur le bien-être de ses populations au détriment des autres peuples. Une Nation ne peut pas s'occuper de son Bonheur à base de l'exploitation et du pillage des autres peuples.

Il ne s'agit pas d'inciter tous les pays africains de porter plainte contre la France dans les tribunaux internationaux, mais simplement de les encourager à une étude minutieuse de leur histoire avec elle, qui par sa spécificité pourra déceler de la matière susceptible d'initier des démarches juridiques afin de dissuader les insatiables appétits français sur les biens africains dans l'avenir.

1

La France coloniale aurait-elle pu croire ?

La France coloniale aurait-elle pu croire, en égorgeant à tour de bras sous le boisseau, les nationalistes africains dans son giron, qu'à seulement moins de deux générations de là, d'autres filles et fils d'Afrique élèveraient le Contentieux Historique issu de ses crimes, et la confronteraient avec son passif colonial saturé des têtes coupées de nos morts et inondé du sang des martyrs de l'indépendance? Au moment où de manière subtile, sous-couvert des « droits humains » ou « d'aider l'Afrique », les bruits de bottes françaises se font à nouveau entendre sur le territoire africain (Côté d'Ivoire, Mali, RCA).

L'objectif principal de ces interventions militaires est en Côte d'Ivoire, à partir de 2002, avec l'éternelle opération Licorne avec ses 4000 soldats, le renversement du président Laurent Gbagbo pour la remise du pouvoir à Alassane Ouattara.

Pour l'opération Serval au Mali depuis 2013 l'objectif est de lutter contre l'invasion islamiste au Maghreb en éliminant les groupes rebelles. Les opérations Boali et Sangaris, respectivement de 600 et de 1200 soldats français en RCA, officiellement pour «protéger» le président François Bozizé menacé par les milices Seleka et combattre l'extrême violence dans le pays après la chute de Bozizé au mois de 2013.

Il est vital de se rappeler qu'en d'autres temps ces mouvements de troupes furent justifiés par des alibis d'ordre moral, théologique et humaniste, dont l'examen montre qu'ils n'étaient que des prétextes à l'occupation, à l'exploitation, fusse au prix de génocides. En instaurant le code de l'Indigénat, le régime des travaux forcés qui causa la mort de milliers d'Africains, en assassinant les héros nationalistes et patriotes africains, en massacrant des populations entières par des actes de guerre, en exterminant des groupes entiers sur des bases ethniques, la France croyait sans doute se débarrasser d'eux à tout jamais. C'est le médiocre et mauvais calcul de tous les criminels aveuglés par une cupidité effrénée, car plus que jamais, la mémoire de ces martyrs est dans l'air du temps, et on peut dire littéralement que la France et ses alliés ne les ont assassinés que pour les faire renaître dans la Conscience des générations successives d'Africaines et d'Africains, de sorte qu'il n'y aura pas de paix, que la France n'ait payé ses crimes contre nos pères et nos mères, non seulement par une reconnaissance et une demande de pardon officielles de ceux-ci, mais aussi par un hommage bien mérité à leur mémoire, et une réparation subséquente et conséquente des dommages subis par le Peuple kamerunais et les autres peuples africains, aussi vrai que l'État français actuel est le plus naturel prolongement de l'Empire colonial français d'alors. Mais ce n'est pas assez : la France doit se retirer de l'Afrique, non seulement physiquement en évacuant ses troupes d'occupation, mais aussi politiquement et diplomatiquement, en cessant ses ingérences, ses commentaires tendancieux et autres prises de position intempestives dans nos affaires.

2

Une histoire émaillée d'assassinats

Il eut d'abord les tueries de Septembre 1945 à Douala. Ensuite vint le grand bain de sang de Mai 1955, minutieusement préparé par le Haut-Commissaire Roland Pré. Déjà son décret du 19 Février 1955 autorisait tous les employés de l'Administration à «utiliser la force pour empêcher ou disperser les réunions susceptibles de troubler l'ordre public». Ce texte était d'une grande importance pour la stratégie de provocations et de harcèlements qui était devenu un impératif pour combattre l'UPC, car il donnait un caractère légal aux actions arbitraires que les fonctionnaires de l'Administration et leurs alliés objectifs n'allaient pas manquer de poser. En 1955 pendant la semaine de Pâques, les cinq vicaires de l'Eglise Catholique du Cameroun rédigèrent une lettre pastorale contre l'UPC. Cette lettre, qui fut le Dimanche de Pâques dans toutes les paroisses, mettait les fidèles en garde contre l'UPC «communiste».

L'histoire du Cameroun « *indépendant* » est celle d'une marche heurtée, tragique, violente, meurtrière, vers la liberté. Elle est émaillée d'assassinats sauvages assimilables à des génocides. Ce pays est le pur produit de l'ambition conquérante des puissances coloniales germano-franco-britanniques qui, comme toute ambition conquérante éveille, passé le moment de la stupeur chez le peuple conquis, l'exigence humaine de liberté, et l'opposition à l'oppression. Lorsque les peuples soumis au joug de ces puissances s'organisèrent pour renverser

l'odieux système de l'occupation coloniale, c'est sans surprise que leurs aspirations se heurtèrent à la volonté illégitime et criminelle de l'occupant de maintenir cette condition cruelle, inhumaine, et dégradante, car l'opresseur ne lâche jamais aisément prise. Ce refus de reconnaître la légitimité des revendications des populations africaines et de vouloir continuer à leur infliger une condition indigne a conduit dans certains pays, en l'occurrence l'Algérie, Madagascar et le Cameroun, à une guerre armée pour obtenir l'indépendance, guerre dont le bilan en termes de coût humain fut terrifiant, pour dire le moins. Passant outre à la résolution clairement exprimée des peuples africains de reprendre leur destin en mains, en violation flagrante de divers accords internationaux et au mépris des sacrifices immenses des populations africaines, les puissances coloniales dominantes mettront tout en œuvre pour fomenter un complot visant à vicier le processus de l'indépendance inéluctable de nos pays, et à plomber le rêve d'une Afrique unie dans un État continental puissant, un État fédéral panafricain. Il s'agissait à la fois de consolider la « berlinisation » de l'Afrique et maintenir la répartition des tâches issue de la seconde grande guerre tribale occidentale abusivement baptisée guerre mondiale. Cette répartition des tâches réserve, aujourd'hui encore, dans la mentalité colonialiste occidentale, le rôle de pourvoyeurs de matières premières à nos pays, et celui de direction du monde aux leurs. Une mentalité de colonialiste qui persiste en dépit de la nouvelle configuration géopolitique mondiale qui est celle d'un monde multipolaire, lequel impose de toute nécessité une reconsidération et une renégociation des rapports régissant la vie internationale dans le sens de l'abandon des politiques bellicistes, du respect de tous les Peuples et de la réduction des appétits capitalistes.

Les crimes de ces puissances coloniales s'étendent donc sur la période avant, pendant et après les « *indépendances* ». Avant les indépendances, ils sont imputables à la seule puissance coloniale qui exerçait son imperium d'une main de fer dans les territoires considérés. Pendant et après les indépendances, ces crimes lui sont imputables au titre de ses agissements coupables, de sa collusion avec/et de sa présence active auprès des dirigeants africains, qui ne sont que ses créations. Mais ils sont imputables aux dirigeants africains eux-mêmes, collaborateurs en toute connaissance de cause de l'ordre néocolonial qui se mettait en place. Mais l'ONU elle-même n'est pas exempte de toute responsabilité dans ce drame de l'Afrique en marche vers la Liberté.

Il convient cependant de préciser que la présente étude, pour des raisons d'opportunité, se limitera aux agissements de la France dans les pays d'Afrique sub-saharienne sous son autorité, en général, au Kame-run en particulier.

3

En quoi consiste la responsabilité française ?

Pour le Général De Gaulle, le Kamerun ne pouvait pas et ne devait pas être indépendant à cause de sa localisation géostratégique. La France venait aussi de subir une raclée en Indochine après sa flagrante défaite de Dien Bien Phu au Vietnam par les troupes du General Giap de Ho Chi Minh. L'indépendance du Kamerun dirigé par Um Nyobe considère comme le Ho Chi Minh kamerunais allait contaminer les pays de l'Afrique Centrale tout comme les autres territoires sous influence française. La pensée politique de De Gaulle se résumait donc ainsi : avec un Kamerun indépendant, la France allait perdre sa propre indépendance puisqu'elle perdrait son statut de superpuissance.

La plus haute hiérarchie française, après avoir entrepris d'enrayer la lutte de libération et d'empêcher le succès et l'accession au pouvoir des leaders nationalistes et patriotes panafricanistes, mettra sur pied un système odieux de contrôle de nos pays à peine « indépendants », auquel collaboreront des élites africaines majeures ou insignifiantes, selon les cas. Ce système a été défini par un auteur français, François-Xavier Verschave, comme étant la Françafrique, terme parodiant l'expression « France-Afrique » que Félix Houphouët-Boigny forgea en 1955 pour définir la nature des relations fusionnelles qu'il voulait voir l'Afrique entretenir avec la France. L'expression Françafrique couvre

le volet occulte de la politique française en Afrique. François-Xavier Verschave l'a décrite comme étant :

« ... une nébuleuse d'acteurs économiques, politiques et militaires, en France et en Afrique, organisée en réseaux et lobbies, et polarisé sur l'accaparement de deux rentes : les matières premières et l'[Aide publique au développement](#). La logique de cette ponction est d'interdire l'initiative hors du cercle des initiés. Le système autodégradant se recycle dans la criminalisation. Il est naturellement hostile à la démocratie » ⁽⁶⁾

L'auteur attribue la création de cette nébuleuse à Charles de Gaulle, qui en accordant l'indépendance aux colonies françaises d'Afrique en 1960, confia en même temps à Jacques Foccart, responsable de la Cellule africaine de l'Élysée, le soin de mettre sur pied des réseaux de relations privilégiées entre la France et les Chefs d'États africains « *amis* » de la France. Ces réseaux sont connus sous le nom de « *réseaux Foccart* » ⁽⁷⁾

Dans le cas du Kamerun, l'action de la France se traduira avant l'« *indépendance* » par la neutralisation de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), interdite par un décret de l'État français du 13 juillet 1955 à la suite des événements du mois de mai 1955 à Douala, Yaoundé, Mbanga, Loum, Nkongsamba, Eséka, Edéa, etc., qui vit le massacre des populations civiles par les colons; ensuite par l'assassinat du leader charismatique de l'UPC, Ruben Um Nyobe en 1958, par les Français, et une série d'agissements criminels qui se poursuivront après l'« *indépendance* ». Un examen minutieux leur sera consacré plus tard.

Un bref rappel historique des événements de l'époque n'est sans doute pas inutile : le mouvement nationaliste se développa à partir de 1945 en s'appuyant « sur une élite formée dans les écoles supérieures de Dakar, sur une bourgeoisie terrienne et sur un prolétariat urbain qui avait déjà prouvé sa [capacité de] mobilisation ». Cette année-là, les « États généraux de la colonisation » tenus à Douala, confirmèrent l'attachement des colons français au système colonial traditionnel contrairement aux promesses faites par De Gaulle à la Conférence de Brazzaville de 1944.

6 - F-X. Verschave, *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Stock, 1998.

7 - Voir le documentaire Foccart, l'homme qui dirigeait l'Afrique : <http://www.youtube.com>

Il avait alors promis la fin de ce système après la guerre parce que les Africains avaient aidé à libérer de la « France libre » (sic) de la peste du nazisme hitlérien. En réaction à cette décision des colons, les populations déclenchèrent une vaste grève. « Plus de cent syndicats ou partis politiques donnèrent corps à la lutte anticoloniale ».

L'Union des Populations du Cameroun, (UPC) fut fondée le 10 avril 1948 « dans un café-bar de Douala-Bassa dénommé « *Chez Sierra* ». Ses pères fondateurs sont : Jacques Ngom, Charles Assalé, Guillaume Hondt, Joseph Raymond Etoundi, Léopold Moumé Etia, Georges Yémi, Théodore Ngosso, Guillaume Bagal, Léonard Bouli, Emmanuel Yap, Jacques-René Bidoum, H-R Manga Mado » ⁽⁸⁾

Um Nyobè, qui en deviendra le deuxième Secrétaire Général en novembre 1948, n'est cependant pas présent lors de la création du parti.

L'UPC s'affiche rapidement comme un parti Nationaliste et Révolutionnaire qui veut en découdre avec le système colonial. Les nationalistes camerounais revendiquent l'indépendance totale, la réunification des deux Cameroun, français et britannique, l'élévation du niveau de vie et l'éducation des populations kamerounaises. Ils se rapprochèrent pour cela du KNDP (Kamerun National Democratic Party) de John Ngu Foncha et de Mallam Abdullahi du Cameroun Septentrional.

Affiliée dès 1949 au Rassemblement Démocratique Africain (RDA) l'UPC refusera tout compromis avec l'administration coloniale et tentera sans succès de prendre le pouvoir par la voie des urnes avant de se voir contrainte, sous la présidence du Dr Félix Roland Moumié, de radicaliser ses méthodes de lutte suite aux coups que lui porte l'administration coloniale, non sans avoir tenté la voie pacifique lors de nombreux voyages à l'ONU pour y plaider la cause du Peuple Kamerounais.

Face à la montée de l'UPC, suite au dernier passage d'Um Nyobe à l'ONU en 1954, la marche vers l'Indépendance était désormais gagnée, voici ce qu'affirmait Um Nyobe lors de sa conférence de compte-rendu à Douala en Mars 1955 :

«...Chers camarades, maintenant, notre cause est largement entendue par des millions de gens épris de paix et de liberté ! Notre tâche n'est plus d'aller à l'ONU, d'aller revendiquer à New-York. Notre

8 - http://fr.wikipedia.org/wiki/Union_des_populations_du_Cameroun

tâche est désormais interne. Il nous faut nous unir, unir toutes les populations Camerounaises autour des thèmes que nous défendons, à savoir : la fixation par l'Autorité de Tutelle de la date de l'indépendance et l'abrogation des Accords de Tutelle. Nous avons déjà obtenu de l'ONU que le Cameroun ne soit pas une partie intégrante du territoire français. L'Indépendance du Cameroun, ce n'est plus une vue de l'esprit, c'est une réalité. Je ne retournerai pas aux Nations Unies, mais je lutterai pour que cette Indépendance nous soit octroyée selon les principes de la Charte. Même si tous les Camerounais refusaient de la revendiquer, moi et ma femme nous l'obtiendrons ».

Après le séjour d'une mission de l'ONU au Cameroun, le gouvernement colonial et fasciste français prit la décision de briser l'UPC.

Comme il lui fallait préparer le terrain aux massacres programmés, il commença d'abord à l'accuser de « communiste ». Ensuite vint le décret du 13 Juillet 1955 du Conseil des ministres qui interdisait l'UPC et ses organes annexes.

Um Nyobe répondit à ces accusations :

«...À supposer que l'UPC soit un mouvement communiste, et que le peuple Camerounais soit d'accord avec son programme, il serait injuste de brimer ce mouvement, car le respect de la liberté d'opinion est un droit qui découle de la Charte et des Accords de Tutelle ».

L'UPC entama des actions auprès du Conseil d'État français pour faire annuler cette interdiction utilisant l'argument selon lequel la loi de 1936 contre les mouvements armés n'était pas applicable dans le territoire sous tutelle du Kamerun. D'autre part, l'UPC n'était ni un mouvement armé ni une milice.

L'UPC bannie et pourchassée fut ainsi écartée de la scène politique. Elle était obligée pour se défendre à répondre par la violence révolutionnaire à une guerre pour laquelle elle ne s'était jamais préparée.

Voici ce que déclarait Um Nyobe :

« En ce qui concerne l'argument selon lequel nous devons avoir des armes pour revendiquer notre liberté, nous répondons que cela est dépassé. La lutte armée a été menée une fois pour toutes par les nationalistes Camerounais qui ont largement contribué à la défaite du fascisme allemand. Les libertés fondamentales dont nous revendiquons l'application et l'indépendance vers laquelle nous devons

marcher résolument ne sont plus les choses à conquérir par les armes».

Mais rien ne pouvait arrêter la mise en marche de la création de l'État Marionnette du Cameroun. C'est ainsi que dans une lettre confidentielle de Gaston Déferre dirigée à Pierre Messmer, il écrivait :

«... ce qui nous inquiète c'est la position vis-à-vis des élections. Si l'UPC présente des candidats, quel que soit le cas, ils passeront. Le Sud, tout le Sud est acquis, soit à la politique de l'UPC soit à celle de l'Union Nationale qui n'agit que sur les directives de l'UPC qui agite le pays dans la clandestinité. Dans le cas où ils vont s'abstenir comme au Togo, nous aurons l'avantage de réaliser nos projets avec nos amis qui nous restent encore fidèles. Je répète que ce qui nous inquiète c'est que si l'UPC réussit à faire admettre quelques quinze (15) représentants dans l'Assemblée, nos projets échouent, ils peuvent par-là réussir à avoir la majorité par leur maturité politique et de ce fait, ils peuvent faire de cette Assemblée une constituante en proclamant l'Indépendance. Dans ce cas, nous serons devant le fait accompli et le Cameroun, qu'on le veuille ou non, aura le soutien international».

Au lieu d'une Assemblée nationale constituante réclamée par l'UPC, les élus Kamerunais se prononçaient sur un cadre de lois qui devait maintenir notre pays dans le giron français. Voici les matières qui restaient réservées au gouvernement français dans l'article 14 du statut :

- Les libertés publiques ;
- Les affaires extérieures et La Défense ;
- Le régime monétaire et les échanges, ainsi que l'organisation et la direction du crédit, le commerce extérieur, la réglementation générale en matière douanière, le régime des substances minérales ;
- Les programmes et examens de l'instruction publique du second degré et de l'enseignement supérieur ;
- Le code pénal, le contentieux administratif, la législation et la réglementation commerciale, la procédure pénale (possibilité pouvant être exceptionnellement offerte à l'Assemblée Camerounaise d'apporter à cette dernière des simplifications et des adaptations pour tenir compte des conditions locales).

L'article 15 stipulait que certains actes pris antérieurement par les seules autorités coloniales (traités, conventions internationales, préambule de la constitution française) s'imposeraient tels quels à l'État sous-tutelle.

C'est ainsi que le 10 Mai 1957 à Yaoundé fut adopté le statut «d'autonomie interne» de l'État sous tutelle du Kamerun qui contractualisait la dépendance du Kamerun à la France. Pierre Messmer avouera comment les choses s'étaient passées :

«... Haut-Commissaire depuis un an,...j'avais alors assez d'autorité pour obtenir l'investiture de celui que je présenterai...avant une décision engageant aussi lourdement l'avenir, je me tourne vers le ministre Gaston Defferre...très rapidement Gaston Defferre me répond qu'il préfère Mbida».

Mais les choses ne marchèrent pas pour Mbida comme la France le voulait, on le fit tomber pour hisser Ahidjo à sa place. Plus tard Mbida révélera à la tribune de l'ONU le 27 Février les machinations diaboliques que la France lui avait demandé de parachever :

«Je dois d'autre part signaler qu'en 1957 lorsque j'étais Premier ministre, le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun m'avait proposé des négociations par convention relative à certaines affaires : j'avais refusé catégoriquement ces propositions car je les jugeais illégales...parce que je voyais en elles l'amorce d'une intégration dans l'Union Française...et c'est parce que j'ai toujours résisté à toutes ces sollicitations que le gouvernement français a résolu de faire tomber mon cabinet afin d'avoir sous sa dépendance des hommes sûrs et dociles...il n'était pas normal et rassurant que l'Indépendance soit promise sous condition et, surtout, que les attributs essentiels de l'indépendance pleine et entière soient enlevés d'avance par les conventions illégales et abusives».

Pierre Messmer reconnaîtra plus tard que :

« ...la France accorda l'indépendance à ceux qui la réclamait le moins, après avoir éliminé politiquement et militairement ceux qui la réclamaient avec le plus d'intransigeance»

C'est ainsi qu'après son interdiction en 1955, le Parti Historique entrera dans la clandestinité et mènera une guérilla tenace, durement réprimée par la France. Ruben Um Nyobe fut tué en 1958. Selon le Dr Bakang ba Tonyè, il est douteux que ce fut le 13 septembre de cette année comme le prétend la thèse officielle. Il serait selon lui plus probable qu'Um fut enlevé plus tôt, emmené à Yaoundé, torturé et assas-

siné entre le 10 et le 11 septembre suite à son refus de tout compromis et son intransigeance sur le principe de l'indépendance totale du Kamerun. Ensuite seulement, il sera ramené dans le maquis et donné pour mort le 13 septembre 1958. ⁽⁹⁾

Après l'assassinat d'Um, la lutte clandestine se poursuivit sous la houlette de Moumié, qui mourut à Genève le 3 novembre 1960, empoisonné par un agent de la Main noire, service secret français. S'ensuivit l'assassinat du Dr Osendé Afana dans le maquis du sud-est kamerunais le 15 mars 1966, suivie de celui du Président Ouandié sur la place publique à Bafoussam le 15 janvier 1971 six mois seulement après son arrestation suivie d'un procès bâclé. Au mouvement upéciste ne restera qu'une option, celle de la résistance clandestine dirigée par Woungly-Massaga et Michel Ndoh, jusqu'à la sortie désastreuse de cette clandestinité qui culminera avec la création d'une UPC « gouvernementale » ayant pour objectif la liquidation du véritable upécisme. La cause la plus importante du déclin de l'UPC et de l'upécisme pendant ces dernières décennies a été son ignorance du Contentieux Historique. Sans le Contentieux Historique et sans son Histoire, l'UPC est devenue un parti ordinaire comme les autres excroissances de l'UC-UNC-RDPC malgré tous les sacrifices de certains de ses membres de l'UPC des Fidèles. Il y eut aussi récupération par Ahidjo d'une partie du programme de l'UPC : après ce qu'il est convenu d'appeler « l'indépendance » le 1^{er} janvier 1960, un referendum avait consacré la réunification des deux Cameroun – à l'exception du nord du Cameroun britannique, qui « choisit » le rattachement au Nigeria – aboutissant, en octobre 1961, à la création d'une République fédérale du Cameroun qui ménageait les spécificités des deux Cameroun et, plus largement, des différentes régions. C'est cet équilibre qui fut bouleversé par Ahidjo en 1972 à la suite d'un referendum en coupe réglée qui aboutit à la proclamation de l'État unitaire célébré le 20 mai de chaque année par préférence à la date de « l'indépendance » et celle de la Réunification. En 1985 Paul Biya fera bien mieux en recourant simplement à une loi proclamant la « République du Cameroun » en enlevant l'adjectif « unie » qui indiquait encore vaguement que le Cameroun fut réuni après une brève période de séparation. ⁽¹⁰⁾

9 - Bakang ba Tonyé, *Les Derniers Jours d'Um Nyobe, Brève biographie de Moumié, Kingué, Ouandié et Ossende Afana*, Ed. Kundè, pp. 22ss.

10 - <http://www.cameroun-online.com/cameroun/index.php?idpage=106>

4

Comment poser correctement le problème du Contentieux Historique ?

Définition, précision notionnelle.

La notion de Contentieux dérive du latin « *contentiosus* », et signifie : qui donne lieu à une querelle. On admet généralement que ce terme a cinq sens. Dans un premier sens, il se rapporte à un blocage relationnel résultant d'un litige ou d'un conflit opposant des parties qui n'arrivent pas à résoudre leur différend, chacune campant sur ses positions et ne voulant rien concéder à l'autre. L'expression qui désigne une telle situation est : être en contentieux avec quelqu'un. Mais le terme signifie aussi le fait pour un particulier ou une organisation de porter devant les tribunaux un litige ou conflit qui n'a pas pu être résolu à l'amiable. On parle dans ce cas d'aller en contentieux ou mettre en contentieux. Pour désigner l'ensemble des litiges pouvant être tranchés en justice indépendamment du domaine juridique concerné, on parle d'affaires contentieuses, tandis que l'expression de service contentieux vise, dans une entreprise ou une organisation, la cellule en charge des affaires litigieuses et de leur conduite. Assorti d'une locution ou d'un qualificatif, comme c'est le cas ici avec le Contentieux Historique (CH), l'expression désigne l'ensemble des règles et procédures de droit particulières s'appliquant à des différends d'une nature donnée. La

présente étude vise à élaborer une compréhension du CH opposant la France, ancienne puissance coloniale, et le Kamerun, État vassal de cette dernière, né d'une décolonisation avortée, à laquelle la France n'est pas étrangère. Il conviendrait sans doute, au vu des définitions données ci-dessus, de préciser ce que ce CH n'est pas, et de dire ce qu'il est.

5

Ce que le Contentieux Historique (CH) n'est pas

Ce CH dont il est question ici a, d'un point de vue officiel, passé le cap de la première acception du mot contentieux donnée ci-dessus comme étant le fait d'« être en contentieux avec quelqu'un » puisque l'ancienne puissance coloniale, la France, n'a aucune relation litigieuse avec l'État du Cameroun dont l'« *indépendance* » a été proclamée le 1^{er} janvier 1960. Au contraire, les officiels des deux États affirment à l'envie l'existence entre elles de relations fraternelles et fortes, assises sur une histoire commune intense. On verra dans les développements de cette étude s'il en est ainsi. Notre CH ne recouvre pas davantage un procès existant entre les deux États, ni le Cameroun ni la France n'étant un particulier ou une organisation, et aucun n'ayant mis l'autre en contentieux de toute façon. Pour des raisons évidentes, il ne s'agit pas non plus d'un service du contentieux interne à une entreprise. Qu'est-ce donc, que cette affaire ?

6

Ce qu'il est.

Pour la première fois, dans son livre “*L'UPC face au marasme camerounais, l'esprit d'Avril à la rescousse*” paru aux éditions L'Harmattan en 2004, le Dr Daniel Yagnye Tom parle du Contentieux Historique comme la racine du Mal Camerounais dans les pages 33 et 38.

Dans son livre *Afrique : ½ siècle d'indépendances piégées, Cas du Cameroun et de la R-D Congo*, ⁽¹¹⁾ le Dr Daniel Yagnye Tom donne le ton :

« Il existe un contentieux historique franco-camerounais, un litige susceptible d'être porté devant l'ONU et devant la justice internationale, en l'occurrence le Tribunal de La Haye. Le contentieux avec la France coloniale et colonialiste est constitué par les actes délictueux commis par l'ex Métropole au Cameroun, colonie sous sa 'tutelle' de 1919 à 1959. Outre que le mandat octroyé par la Société des Nations à la France après le Traité de Versailles, a été largement détourné de ses dispositions premières, des crimes restés impunis ont marqué ce « territoire associé » devenu territoire de l'ONU sous tutelle française ».

11 - L'Harmattan, Paris, 2009, pp. 25-26.

Le CH étudié ici se rapporte ainsi à l'ensemble des litiges de nature politique, juridique et proprement historique opposant la France au Cameroun, et pouvant être tranchés en justice, ainsi qu'à l'ensemble des règles et procédures de droit particulières s'appliquant à ces litiges. De ce point de vue, il convient de considérer comment ces litiges, nés dans une période reculée, pourraient encore faire aujourd'hui l'objet de poursuites. C'est ici que la catégorie du génocide présente un intérêt particulier, car les crimes qualifiés de génocide sont, en tant que crimes contre l'humanité, par nature imprescriptibles, et échappent à la prescription que les lois prévoient pour les crimes de droit commun, laquelle a pour effet d'éteindre toute action en justice du fait de l'écoulement du terme prévu pour l'engagement de l'action. En effet, le crime contre l'Humanité aujourd'hui mieux défini grâce à l'article 7 du [Statut de Rome](#) de la [Cour pénale internationale](#), est considéré comme une infraction [criminelle](#) comprenant l'[assassinat](#), l'[extermination](#), la réduction en [esclavage](#), la [déportation](#) et tout acte inhumain commis contre une population civile. Le crime contre l'humanité proprement dit, comme le crime de génocide, ressortit du droit des gens, c'est-à-dire le droit commun à toutes les nations, qu'elles soient en guerre ou non. Dans la perspective d'une quête de justice pour les crimes imputables à la France au Kamerun, il faudra donc rechercher si ceux évoqués ici tombent sous la catégorie du génocide ou du crime contre l'humanité tels qu'ils sont retenus par la Charte des Nations Unies dans sa version en vigueur, ainsi que d'autres instruments internationaux.

Génocide et crimes de la France au Kamerun

C'est au juriste russe Raphael Lemkin que l'on doit cette notion, qu'il élaborait en s'intéressant au génocide des Arméniens en 1915. Sous sa houlette, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopta, le 9 décembre 1948, la Convention pour la Prévention et la Répression du Génocide, dont l'article 2 définit ce crime comme suit :

« Dans la présente Convention le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ».

L'article 3 précise :

« Seront punis les actes suivants :

- a) Le génocide ;
- b) L'entente en vue de commettre le génocide ;
- c) L'incitation directe et publique à commettre le génocide ;
- d) La tentative de génocide ;
- e) La complicité dans le génocide ».

Il convient d'examiner en quels termes le CH se pose au Kamerun et comment le crime de génocide peut y être prouvé.

La France est responsable du bombardement au Napalm du pays Bamiléké et au Cameroun, et son intention de détruire tout ou partie de ce groupe est constituée aussi bien par des textes programmatiques que par la technique même de ces bombardements, tel qu'il ressort des nombreux témoignages de écrits et oraux de témoins oculaires et d'acteurs encore vivants de cette période tragique de l'histoire de notre pays. Dans un ouvrage, le Colonel français Lamberton écrira : « *Le Cameroun s'en va vers l'indépendance avec un caillou dans sa chaussure, les Bamiléké* », puis s'emploiera à démontrer que ce peuple est étranger dans ce pays et n'y a aucun lien avec les autres peuples. Il lui attribuera des intentions hégémoniques, faisant de cette population un ennemi dans la maison à abattre. Les dérives identitaires et l'hystérie tribaliste qui s'empare du pays à intervalles réguliers et servent de prétexte à des discours ethnistes remontent à ces thèses de Lamberton.

De plus, en pays Bassa, la France fit ériger des camps de concentration, organisa les regroupements de populations pour un contrôle total de leurs mouvements et aussi pour faire la courte échelle aux nationalistes dans le maquis. Dans ce contexte de non-droit absolu, la France ordonna à ses troupes coloniales de tirer à vue sur toute personne trouvée en dehors des camps.

À la suite de cela, des milliers de Camerounais furent tués et enterrés dans des fosses communes que les riverains arrivent encore à identifier aujourd'hui.

Mais l'intention spécifique de commettre le génocide est également constituée puisqu'il y avait à la base toute une idéologie, toute une organisation et une logistique fournies par l'empire français et portées par ses officiels.

Les dispositions subséquentes définissent les mécanismes de mise en mouvement des poursuites ainsi que les compétences en la matière.⁽¹²⁾

Le témoignage de Max Bardet, pilote du corps expéditionnaire français qui utilisait ce napalm: *“ En deux ans, a partir de 1962 jusqu'à 1964, les forces armées régulières françaises devasterent complètement le pays Bamileke. Elles massacrèrent entre 300 000 et 400 000 personnes. Un véritable génocide. Elles ont pratiquement exterminé la race. Les lances contre les armes automatiques, les Bamilékes n'avaient aucune chance (...) Les villages furent dévastés, un peu comme Attila. »*

En Avril 1960 un grand incendie ravage le quartier Congo à Douala. Samuel Fosso Barro, membre de l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (ALNK), raconte :

«... J'étais à Tchango bar avec Tankeu Noé, lorsqu'à 13 heures, les manœuvres ont commencé avec des hélicoptères qui versaient de l'essence au sol, les voitures des sapeurs-pompiers projetaient de l'essence partout. Au départ, on a pensé que c'était de l'eau puisque les premiers feux montaient déjà. Les colons avaient monté certains habitants du quartier pour mettre le feu aux maisons qui n'étaient pas atteintes et pour abattre de leurs flèches empoisonnées ceux qui tentaient de s'échapper des flammes. Ils étaient appuyés par les militaires qui tiraient à l'arme à feu. L'administration avait avancé 600 morts dans le Journal officiel».

Le 1er Février 1962, un train est parti de Douala avec un contingent de 52 détenus politiques dont 8 femmes et quelques enfants, tous embarqués dans un wagon métallique fermé de l'extérieur. À son arrivée à Yaoundé et au moment d'ouvrir le wagon, on dénombra de nombreux morts asphyxiés...

12 - http://www.akadem.org/medias/documents/Convention-ONU-genocide_1.pdf

8

En quels termes se pose le Contentieux historique ?

Au Kamerun il s'agit d'un dossier juridique contre la France pour les événements du mois de Mai 1955, l'interdiction de l'UPC, l'implémentation de la loi-cadre réservée seulement aux anciennes colonies françaises puisque le Kamerun avait un statut particulier (*le ministre de la France d'Outre-mer, Gaston Defferre avait rassuré le Président de l'Assemblée Territoriale du Kamerun, Soppo Priso, que la loi-cadre ne serait pas introduite au Kamerun, compte tenu du statut particulier de ce territoire sous tutelle*).

Le CH est ce procès qui doit être intenté contre la France à raison de ses crimes commis en Afrique pendant et après la période de la lutte pour les indépendances africaines, à la fois contre les héros nationalistes, les populations civiles et les jeunes États à naître, et qu'elle n'a, jusqu'à aujourd'hui, pas formellement reconnus. Dans le cas spécifique du Kamerun, ces crimes concernent un enchaînement d'événements majeurs, résultant du contexte de l'époque considérée, ayant émaillé l'histoire de ce pays et entraîné un ensemble d'actes criminels imputables à la France : il s'agit, en plus des événements déjà cités plus haut, des accords de tutelle du 13 décembre 1946, de l'assassinat des dirigeants de l'UPC, de la persécution de ses militants, du bombardement au napalm des pays bamiléké causant des centaines de milliers de morts, de la création de camps de concentration pour y parquer les populations et de l'ordre de tirer à vue sur toute personne rencontrée en dehors de ceux-ci, et d'autres crimes à établir. Il existe certes des avis divergents sur ce point. Dans son livre publié récemment, Bopda Kamé

met tous ces crimes au compte des héros nationalistes et tente de justifier la France. On peut en dire autant de M. Émile Mpoundi Ekwa. ⁽¹³⁾

13 - [http://www.njanguipress.com/cameroun-lherois me-introuvable-des-martyrs-de-lindependance-deconstruction-dun-mythe](http://www.njanguipress.com/cameroun-lherois-me-introuvable-des-martyrs-de-lindependance-deconstruction-dun-mythe)

Origine du Contentieux Historique

Le Contentieux Historique est d'origine coloniale et implique, à titre principal, la France et la Grande-Bretagne, puissances tutélaires de 1946 à 1960. En tout cas, dans un film documentaire récent, *Cameroun – autopsie d'une indépendance*, de hauts responsables français, dont Jean Foyer en particulier, ministre français de la coopération entre 1960 et 1962, soulignent clairement le rôle de la France. ⁽¹⁴⁾ Il en est de même dans une conférence encore d'actualité : *Kamerun, une guerre cachée aux origines de la Françafrique*. ⁽¹⁵⁾ Cette implication est aussi clairement visible dans l'art. 1^{er} du régime de la tutelle approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies, approuvant le régime de tutelle pour le Cameroun britannique. ⁽¹⁶⁾

L'art. 75 de la Charte des Nations Unies signée à San Francisco le 26 juin 1946 prévoit l'établissement d'un régime international de Tutelle, et l'article 77, l'application de ce régime aux des territoires précédemment placés sous le régime du Mandat. Le Cameroun britannique avait été,

14 - http://www.dailymotion.com/video/xf0o5a_cameroun-autopsie-d-une-independanc_webcam.

15 - <http://www.youtube.com/watch?v=jstaVFRzVpg>.

16 - : http://www.cameroon50.cm/telechargement/accord_de_tutelle_sous_administration_britannique.pdf

jusqu'à cette date, administré conformément à l'article 22 du Pacte de la Société des Nations (SDN). Le passage au régime de tutelle insistait sur le respect des dispositions conformes de ce régime prévues par la Charte des Nations Unies, en particulier les articles 57, 76, 76b, 83 ou 85, 87, 88, dont nous examinerons brièvement les applications particulières.

L'accord de tutelle qui place le Cameroun oriental sous-tutelle française date du 13 décembre 1946. La Constitution française du 27 octobre 1946 avait alors déjà transformé le Cameroun en « territoire associé », intégré à l'Union française. Catégorie intermédiaire, n'étant ni un territoire d'outre-mer (ce qui en aurait fait une collectivité publique partie intégrante du territoire français) ni un « État associé » (ce qui lui aurait permis d'être représenté à l'Assemblée de l'Union française), le *territoire associé du Cameroun* deviendra, après moult péripéties, et par la grâce d'une loi prise sous Guy Mollet, « État sous tutelle du Cameroun » (décret n° 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun). *L'Union Française*, dont le Cameroun faisait partie, fut dissoute le 4 octobre 1958 et remplacée par la *Communauté française*. Contrairement à l'Union qui relevait du droit international et comportait la France et ses territoires d'outre-mer et États associés, la Communauté relevait du droit interne et n'incorporait que la France et certains de ces territoires d'outre-mer. Le Cameroun français ne fit jamais partie de la Communauté. En conséquence, le gouvernement français de Michel Debré allait, par ordonnance du n° 58-1375 du 30 décembre 1958, le transformer en « État du Cameroun ». C'est cet État du Cameroun sous-tutelle française qui allait, en devenant « indépendant » le 1^{er} janvier 1960, prendre le nom de « République du Cameroun ». Un referendum conduit sous les auspices de l'ONU de 1959 à 1961 la partie septentrionale fut « remise » au Nigeria qui devenait indépendante avec le Nigeria.

La jeune république du Cameroun recourut aux Nations Unies et à la Grande Bretagne contre les résultats de ce referendum jugé frauduleux, mais ces recours n'avaient pas de réponses positives : la France et la Grande Bretagne avaient déjà l'intention de diviser la partie anglophone du Kamerun et de la repartir, le Nord pour le Nigeria, le Sud pour le Cameroun.

La situation du Southern Cameroons posait problème. De nombreuses tractations entre Amadou Ahidjo et John Ngu Foncha menèrent à la *Conférence de Foumban*, qui conclut, le 1^{er} octobre 1961, la création d'un État fédéral composé de la République du Cameroun « indépen-

dant » le 1^{er} janvier, et le Southern Cameroons britannique. Cet accord sera violé en 1972 de la manière la plus cynique, posant les jalons des revendications séparatistes qui agitent l'opinion depuis plus de vingt ans. La France et la Grande-Bretagne ne sont pas étrangères à cet irrédentisme : la France, soutenue par la Grande-Bretagne, avec la connivence de l'Occident, a créé le contentieux national avec l'annexion de 1972 comme la partie la plus visible de son agression. Il fallait à tout prix court-circuiter l'agenda Upéciste qui privilégiait d'abord la Réunification comme condition indispensable et préalable à l'Indépendance, ce qui amenait le Cameroun vers un Fédéralisme par le dialogue ! Mais la proclamation unilatérale de la République du Cameroun en 1984 a aggravé le sentiment d'annexion et de marginalisation chez les concitoyens camerounais de la rive droite du fleuve Mungo.

Contrairement à ce qui s'est fait ces dernières années où l'UPC n'a pas donné à la question du Southern Cameroons l'importance qu'elle mérite, il va falloir que la nouvelle Dynamique pour sa refondation se prononce ouvertement pour le Fédéralisme, afin non seulement de corriger les erreurs du passé mais aussi de commencer un grand travail avec les « anglophones ». Ainsi pourra-t-on créer les conditions d'un même sentiment de passé commun, d'appartenance nationale et d'avenir commun entre « Anglophones » et « Francophones ».

Ce qui fait aujourd'hui que l'une des solutions des conséquences du Contentieux Historique passe par la récupération par voie diplomatique par le Kamerun de sa partie septentrionale.

En survolant ainsi rapidement le niveau d'implication du gouvernement français dans la destinée de notre pays, on prend la mesure de sa responsabilité dans les événements qui allaient marquer durablement, et d'une manière tragique qui dure à ce jour, l'histoire de ce pays. Ce bref survol ne s'attarde pas sur la situation très particulière de l'UPC, qui sera examinée au fur et à mesure des développements postérieurs.

Une double Paternité du Contentieux Historique

Le CH a une double paternité : aujoulatiste et gaulliste. Évidemment il n'est pas question de minimiser le rôle des Mbida, Ahidjo et Cie. Mais la France n'est pas seule. Elle a bénéficié d'un précieux apport militaire et diplomatique de la Grande-Bretagne sans lequel la défaite des indépendantistes n'était pas acquise.

Aujoulat LouisPaul, médecin d'origine algérienne, né le 28 Août 1910, il est arrivé au Kamerun en 1935 et est resté jusqu'en 1956, a été député de la première Assemblée constituante en 1946. Son objectif principal était de lier le Kamerun à l'Union Française en sélectionnant les élites du pays favorables à la préservation des intérêts français, qui accepteraient d'exercer le pouvoir en jouant un rôle secondaire superficiel. Il fut Ministre de la France et travailla dans l'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé.

De Gaulle, leader charismatique de la résistance française contre l'occupation nazie, il fait partie des Chefs d'Etat français les plus vénérés de l'histoire française. Il a fait aux pays africains ce qu'il ne voulait pas que les allemands fassent de la France. Pierre Messmer, le militaire qui est revenu du Vietnam après sa défaite contre Ho Chi Minh et qui a assumé les fonctions de Haut-Commissaire au Kamerun a écrit dans ses Mémoires qu'il a raconté au General De Gaulle qui était en phase de sa résurrection politique, la violence politique qui était programmée au Kamerun, et il a conclu que le General l'a écouté avec intérêt sans s'opposer. Plus tard De Gaulle a chargé Jacques Foccart...

Aujouliste, il résulte de l'implication active du médecin français d'origine algérienne Louis-Paul Aujoulat, qui avait mission de sélectionner des élites camerounaises accommodantes et favorables à la pré-

servation des intérêts français, et qui accepteraient d'exercer un pouvoir sans croûte ni mie en contrepartie de leur docilité.

Gaullien, le CH puise sa source dans la mission confié par Charles de Gaulle à Jacques Foccart, responsable de la Cellule africaine de l'Elysée, de noyauter les indépendances dans le pré-carré africain en veillant à ce que les nationalistes soient écrasés, et que seuls parviennent au pouvoir en Afrique francophone des hommes sûrs dans le cadre d'une collaboration occulte.

11

De la Collaboration

La définition de cette collaboration permettra de situer dès l'abord, la nature du Contentieux Historique objet de la présente réflexion. D'après le Professeur Jean-Charles Coovi Gomez :

« ... la collaboration est la démarche politique et intellectuelle consciente qui consiste à privilégier des relations étroites, sentimentales, intimes avec la puissance coloniale dominante et à faire passer, avant tout, ces relations pour des relations indispensables à notre survie parce que naturelles ».

Le Pr Coovi explique ensuite que cette démarche s'apparente à :

« ... une défaite de l'esprit et de la pensée qui considère comme irréversible a priori, le mythe de la supériorité de l'Occident ». Partant de là, des figures africaines de premier plan ont « concocté, dit-il, une sorte de répartition des tâches selon laquelle, en vertu de l'interdépendance de toutes les nations, certaines avaient le privilège de conduire et guider le monde », tandis que « d'autres avaient vocation à leur fournir des matières premières. L'Occident a donc le monopole de la matière grise, et l'Afrique avec ses ressources naturelles peut, en collaborant loyalement, bénéficier par ricochet d'un transfert de technologie ».⁽¹⁷⁾

17 - Pr Coovi, Responsabilité historique du Président Houphouët dans l'instauration de la Francafrique:

<http://www.youtube.com/watch?v=1rVweqyJaU4>

La responsabilité africaine ne sera donc pas éludée ou escamotée, mais ces élites africaines ne sont elles-mêmes que des pantins de la puissance coloniale qui, dans l'ombre, tire les ficelles et place ses pions sur l'échiquier politique, dans le cadre de la *Françafrique* telle que définie plus haut. Francois-Xavier Verschave nous explique comment cela fonctionne :

« La Françafrique c'est ce qui a été mis en place en 1960 au moment où De Gaulle, à cause de la pression de l'histoire, a dû accorder l'indépendance aux pays d'Afrique. Il a à ce moment-là décrété une nouvelle légalité internationale : l'indépendance. Et en même temps il a chargé son bras droit, Jacques Foccart, de faire exactement l'inverse, pour trois ou quatre raisons :

- D'abord pour maintenir le rôle de la France à l'ONU avec un cortège d'États clients

- Pour maintenir l'accès aux matières premières stratégiques : le pétrole, l'uranium ou aux matières premières juteuses comme le bois, le cacao, etc.

- Pour maintenir le financement de la vie politique (...)

- La quatrième raison c'est le rôle de sous-traitant de la France dans la guerre froide au service du camp occidental, c'est-à-dire empêcher une partie de l'Afrique de basculer du côté du camp communiste. ⁽¹⁸⁾

Verschave explique ensuite que :

« si on décrète une nouvelle légalité internationale et qu'on fait exactement le contraire, ce qu'on fait est illégal, ne peut être fait que de manière occulte, cachée. Et c'est pour ça que toutes ces relations franco-africaines sont très majoritairement cachées aux yeux du public parce qu'elles sont inavouables, puisque la nouvelle légalité c'est l'indépendance. Autrement dit, la Françafrique c'est comme un iceberg : vous avez 10% d'émergé (la France patrie des droits de l'homme, meilleure amie de l'Afrique, généreuse, etc.), toute une face immaculée dans la relation franco-africaine, et vous avez 90% d'immergé, qui est la réalité profonde de la réalité franco-africaine, qui est le système mis en place par Jacques Foccart et qui visait à maintenir la dépendance. Quels étaient ces moyens occultes ? (...) Le premier c'était de faire un grand ménage pour choisir des chefs d'État amis de la France, souvent d'ailleurs avec la nationalité française, parfois de simples agents des services secrets français comme Omar Bongo. (...) Donc, on a choisi des proconsuls à la peau noire. »

18 - La Françafrique expliquée par Francois-Xavier Verschave : <http://www.youtube.com/watch?v=07Uf3zBp3M>

- Voir le documentaire Foccart, l'homme qui dirigeait l'Afrique : <http://www.youtube.com/watch?v=lfSpCdo7-vY>

Mais comment les a-t-on choisis ? Dans le cas spécifique du Cameroun, Verschave explique comment on a choisi ces proconsuls :

« D'abord par une guerre civile épouvantable au Cameroun, qui a fait entre 100.000 à 400.000 morts, une guerre digne du Vietnam, qui ne figure dans aucun manuel d'histoire ».

La deuxième illustration trouve son explication dans l'histoire douloureuse du Togo :

« Ensuite en assassinant les chefs d'États légitimes élus par la population comme Sylvanus Olympio au Togo, qui a été assassiné par quatre sergents chefs venant de la guerre d'Algérie, dont l'un d'eux est toujours au pouvoir, Eyadéma [décédé entre temps en 2005], sous la supervision de l'officier français qui était chargé d'assurer sa sécurité » ⁽¹⁹⁾

En Centrafrique :

« Barthélemy Boganda mourut dans un accident d'avion suspect. C'est ainsi qu'après le « nettoyage » de la maison, d'autres protagonistes furent promus par le biais de la fraude électorale ou de la corruption...les moyens classiques ».

La Guinée Conakry constitue une exception : elle a bénéficié d'une Indépendance sans une lutte armée grâce à un contexte où dépassée par les guerres au Kamerun et en Algérie, la France a été incapable d'ouvrir un Troisième front en Guinée puisqu'une Indépendance n'est jamais offerte. La Guinée Conakry et l'Algérie ont donc bénéficié pour leurs Indépendances de la résistance armée des upécistes. Mais le président Sekou Touré a :

« connu tellement de complots en deux ans, qu'il a fini par (...) en devenir paranoïaque, donc par être écarté quelque part du jeu. (...) Donc, on a mis en place un certain nombre de chefs d'États amis et on a pu tenir ce système par un ensemble de mécanismes parallèles ».

19 - Entre temps le généralissime Gnassingbé Eyadéma est décédé et a été remplacé par son fils Faure Eyadema.

Au nombre de ces mécanismes, Verschave cite la présence de mercenaires comme Bob Denard, qui était en fait un :

« vrai-faux mercenaires puisque quand il avait un procès, l'ensemble des services secrets venaient dire : Mais, monsieur Denard travaille pour nous. Ce n'est pas un mercenaire, c'est un corsaire de la république, preuve que c'était des moyens occultes ».

Il y a aussi d'autres moyens, « *beaucoup plus subtils, beaucoup plus forts* », dit Verschave. À titre d'exemple, la société Elf, « *faux nez des services secrets français* », qui procurait des dizaines de milliards issus de la vente du pétrole africain pour mener certaines actions secrètes, comme le financement de la guerre de la France contre le Nigéria, la guerre du Biafra, « *pour contrôler la partie pétrolière du Nigéria* », mais aussi pour financer « tout un tas de coups d'États, des guerres civiles, des trafics d'armes ». Verschave cite aussi le cas des sociétés barbouzardes et de sécurité, qui facturaient trois fois leurs services afin de dégager les moyens nécessaires à leurs actions. Il conclut ainsi :

« Donc, on a mis tout un tas de mécanismes qui permettaient de pomper le fric (...). Des pompes-à-fric qui permettaient de tirer une bonne partie de la substance de la rente des ressources africaines et l'extraire notamment grâce au franc CFA », dont la convertibilité a été « le moyen le plus sûr d'extraire les ressources de l'Afrique ».

Ce dernier moyen fait partie des mécanismes les plus complexes mis en place. Ainsi :

« on est dans un mécanisme du degré zéro de l'indépendance, (...) de captation de l'indépendance totale ».

Togo

Sylvanus Olimpio (06 Septembre 1902 au jour de son assassinat le 13 Janvier 1963) a été président de 1961 à 1963. A étudié au *London School of Economics*, originaire d'une riche famille d'origine brésilienne, il avait beaucoup de liens avec les pays anglophones et préférait

la coopération avec l'Allemagne, l'ancienne puissance coloniale. Il fut très déçu par la France lorsqu'il fut emprisonné pendant la deuxième guerre mondiale quand le Togo passa sous le contrôle de la France de Vichy. Sylvanus Olimpio fit de Sékou Toure son Conseiller Spécial en 1960. Olimpio ne faisait pas partie des alliances de la France avec ses anciennes colonies.

La République Centrafricaine :

Barthelemy Boganda, le premier prêtre catholique de ce pays. Il a eu une riche activité politique de 1946 jusqu'en 1959, il préconisait un grand Etat Unique avec le Congo et le Tchad. En réalité il voulait aussi le Kamerun dans cette Union comme me l'a affirmé le professeur Abel Goumba à Luanda. Il mourut dans un accident d'avion dont les circonstances ne sont toujours pas élucidées. Après sa mort, son cousin David Dacko prit le pouvoir...

Un 31 décembre Jean Bedel Bokassa, ancien militaire lie a la France, colonel et Chef de l'Etat-major, réalisait son coup d'Etat....

Quelques années après, pendant que Bokassa se rencontrait à Tripoli en Lybie, les troupes françaises de l'opération Barracuda (de Septembre 1979 à Septembre 1981) faisaient un coup d'Etat afin de remettre David Dacko au pouvoir...Ainsi la France continuait ses interventions militaires jusqu'à ce que ce pays soit impossible de se gouverner par manque d'Etat...

Au Gabon

Le premier président de ce pays fut Léon Mba qui ne voulait pas de l'indépendance a laquelle il préférerait la départementalisation. Pour lui le Gabon devait continuer comme un département de la France avec le dra-peau français, etc...

La nuit du 17 au 18 Février 1964, des militaires gabonais emprisonnèrent sans un seul coup de feu, le président Léon Mba et le président de l'Assemblée Nationale, ils formèrent un gouvernement dirigé par Jean Hilaire Aubame, le plus grand rival de Mba. Le General De Gaulle qui appréciait bien les privilèges de Léon Mba, ordonna une

intervention militaire des forces armées françaises de 2000 soldats, à partir de Dakar et de Brazzaville qui débarquèrent pendant la nuit du 18 au 19 février, Léon Mba reprenait ainsi le pouvoir...

Albert Bernard Bongo, le père de l'actuel président du Gabon, était le Chef du Cabinet de Léon Mba. Choisi par les services français, il fut nommé d'abord Ministre Délégué à la Présidence, ensuite Vice-Président de Léon Mba, vieux et très malade, hospitalisé à Paris où il finit par mourir. Bongo devenait alors le deuxième président du Gabon. Pendant le règne de Bongo, il eut plusieurs interventions militaires, comme par exemple au mois de Mai 1997 sous le prétexte habituel de l'évacuation des étrangers, il y en avait 1800...le même scénario se répéta en 1997 au Congo Brazzaville et en 1998 au Congo Démocratique.

Au Tchad

Ce pays a connu plusieurs interventions militaires françaises, de 1968 à 1972 moururent près de 38 militaires français dans les opérations Limousin et Bison au Tibesti contre le Frolinat, le *Front de Libération National du Tchad*. Il eut encore une intervention française à partir du mois de Mars 1978 jusqu'en Mai 1980 contre le même Frolinat.

Du 18 Août 1983 à février 1986, 4000 soldats français aidaient le président Hissene Habre contre Goukouni Ouedeye...

Ce même Hissene Habre qui est en train d'être jugé ces jours à Dakar pour crimes contre l'humanité...

En 2006 au mois de février, l'aviation française sauvait Ndjamena des forces ennemies qui n'étaient qu'à 250 kilomètres de la capitale... les militaires français s'installèrent à l'aéroport de Ndjamena en 2008...

La Cote d'Ivoire

Tenant compte de l'importance économique et géostratégique de ce pays, il devient nécessaire de présenter avec des détails, ce qui a fini par hypothéquer les espoirs des populations de cette région de notre continent.

La vérité c'est que Felix Houphouët-Boigny, le premier président de la Côte d'Ivoire, était CONTRE les indépendances de l'Afrique dite francophone.

“Au Congrès de Bamako en 1946, la thèse de l'autonomie, c'est-à-dire en fait de l'indépendance, avait prévalu contre la mienne. Mais on voulait que je sois le Président du Mouvement. Comme je me refusais à accepter des fonctions qui m'auraient obligé à faire appliquer des décisions que je n'approuvais pas, on rouvrit le débat, ma motion l'emporta de justesse ! Et je pus prendre la présidence... Et c'est ainsi qu'au lieu du combat pour l'indépendance, nous choisîmes l'adhésion à la Communauté Française. Ma satisfaction, aujourd'hui, c'est que cette thèse, non seulement reste celle de tout le RDA, mais soit aussi devenue celle de tous les autres partis africains.”

Panafricanisme et Néo-colonialisme page 83 par le professeur Moukoko Priso.

Il s'agit d'une interview de Houphouët-Boigny au journaliste André Blanchet parue dans le Monde le 4 Octobre 1957, avec quelques mensonges, puisque tous les partis n'avaient pas accepté l'adhésion à la Communauté Française, l'UPC du Kamerun et le PDG de la Guinée sont quelques exemples...

Mais il y a d'autres sorties spectaculaires de Houphouët-Boigny comme : « ...la création d'une Afrique nouvelle et prospère au sein d'une Union Française forte et fraternelle » tirée de la Thèse de Mémoire en Sciences politiques de J. Ndong Obiang (L'OUA et la lutte pour l'indépendance 1972 page 39 Panaf et Neocol page 86), encore “...La Côte d'Ivoire a fait son choix en ce qui la concerne. Quoi qu'il advienne, elle adhèrera à la Communauté Franco Africaine. Executif fédéral, oui, mais à Paris et non à Dakar” dans Afrique Nouvelle, numé-ro du 18 Avril de 1958...

Ensuite lorsqu'il fut informé de la décision de De Gaulle obligé, sans les consulter d'offrir l'indépendance à qui la voulait, Houphouët dit : “ J'ai attendu sur le parvis de la Fédération avec mes fleurs fanées... la Communauté rénovée s'est élaborée sans nous et en dehors de nous, et contrairement à nos vœux qui nous portaient vers une organisation fédérale...” Panafricanisme et Néocolonialisme page 88.

Sénégal, Dahomey (actuel Benin), Haute Volta (actuel Burkina Faso) e Soudan français (actuel Mali)

Les représentants de ces pays décidèrent à Dakar le 17 Janvier 1959 de la création de la Fédération du Mali. Une décision que ne vou-

lait pas la France qui mit Houphouët-Boigny en action, tenant compte des liens économiques étroits entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta. Ainsi la Haute Volta et le Dahomey abandonnèrent ce projet de Fédération qui fut réduit au Sénégal de Senghor et au Soudan français de Modibo Keita. Ces deux ne pouvaient pas s'entendre, Senghor étant aligné aux thèses françaises tandis que Modibo Keita était un nationaliste panafricaniste et un panafricain socialiste.

12

Quelques aspects des relations Washington-Paris en Afrique

Ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui avec l'envoi des troupes américaines au Cameroun par le président Barack Obama peut se comparer à ce qui s'est passé avec la Belgique et les États-Unis d'Amérique au début des années soixante.

En général nous pouvons dire que la France et la Belgique ont utilisé et réussi avec dextérité à tirer profit des divergences de la Guerre Froide.

Ces deux pays ont ainsi bénéficié de l'aide politico-diplomatique et militaire des États-Unis d'Amérique pour instrumentaliser l'Organisation des Nations Unies qui était supposée être neutre lors de sa création et même favorable aux jeunes états africains. Pendant que la France et la Belgique avaient comme objectif principal, l'usurpation des Indépendances des nouveaux États africains, Washington qui avait toujours soutenu la décolonisation africaine, à partir de la «dégoûtante» Conférence de Brazzaville en 1944, jouait dorénavant en fonction de ses propres intérêts, consciente des graves insuffisances et défaillances des pays européens, très fragilisés et affaiblis à la sortie de la Deuxième Guerre Mondiale par l'occupation nazie.

La République Démocratique du Congo apparaît ainsi comme un exemple évident où l'opération militaire des Nations Unies fut montée

à la mesure des intérêts américains, avec «l'agent américain» Mobutu qui prit finalement le pouvoir politique. Le comportement de connivence de la France -qui refusa de payer son quota lié aux opérations de l'ONU et qui s'était toujours abstenu au Conseil de Sécurité lorsque se prenaient des décisions sur le départ des soldats belges et des mercenaires sous le fallacieux prétexte de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures du Congo-changea complètement lorsqu'elle commença à payer Bob Denard et ses mercenaires qui étaient venus au secours de la sécession de Moïse Kapenda Tschombé.

Le 16 Février 1961 à Accra au Ghana, le président Kwame Nkrumah disait :

«Lumumba a été tué avec la connivence ouverte de l'Organisation des Nations Unies qu'il a lui-même fait venir au Congo et qui n'a pas pu préserver la loi et l'ordre, tout en niant au gouvernement légitime du Congo tous les autres moyens d'auto protection».

Le même jour à Bamako, le président malien Modibo Keita disait :

«Si la structure et les conceptions actuelles de l'ONU ne sont pas profondément modifiées, aucun gouvernement national africain n'aura plus confiance aux Nations Unies».

Le 17 Février 1961 à Delhi en Inde, le premier ministre indien Nehru déclarait :

«Au terrain politique, l'Organisation des Nations Unies s'est montrée passive et son inactivité a favorisé ceux qui ont pris le pouvoir par les moyens illégaux».

Le temps est passé mais l'Afrique continue amnésique. La présence militaire américaine au Cameroun sert les intérêts géopolitiques américains et occidentaux et est liée aux matières premières stratégiques et au pétrole.

Cette présence est une démonstration de l'impuissance et de l'incompétence d'un régime qui est au pouvoir il y a presque 60 ans (Mbida, Ahidjo, Biya), mais qui a été incapable de doter le Cameroun de forces armées capables de défendre le pays.

La raison fondamentale de cette impuissance réside dans le Contentieux Historique : les forces armées Camerounaises ont été créées et formatées par la France, pour la répression des populations du Cameroun qui luttait pour la Réunification et pour l'Indépendance, ce format se maintient jusqu'aujourd'hui, raison pour laquelle elles sont incapables de combattre Boko Haram.

Le gouvernement camerounais a peur de ses populations, il ne peut donc pas équiper ses forces armées d'une manière adéquate. De l'autre côté, la France est de plus en plus contestée au Cameroun et dans le continent, les sentiments «anti français »augmentent un peu partout. Comme la France ne peut pas intervenir plus ouvertement au Cameroun, elle passe la main aux américains. Où est l'Union Africaine ?

Les solutions militaires dans le continent ne peuvent qu'être panafricaines. Toutes les forces militaires non-africaines doivent quitter l'Afrique !

De l'Afghanistan à l'Irak, en passant par la Somalie et la Lybie, où est-ce que les forces américaines ont résolu un conflit ? L'éternelle présence militaire étrangère en République Démocratique du Congo n'a pas résolu les problèmes du Congo. L'Angola e eu la Paix grâce aux efforts de ses propres fils, parce que pendant tout le temps des Missions de Vérification des Nations Unies (UNAVEM), il n'y avait AUCUNE espérance de paix en Angola.

La présence militaire américaine au Cameroun n'est pas la bienvenue parce qu'elle ne résoudra pas le problème, bien au contraire, elle va l'exacerber, les Américains feront tout pour rendre leur présence nécessaire à cause de leurs intérêts hégémoniques et aussi pour contre-carrer l'influence chinoise.

Ces derniers temps, nous constatons de plus en plus de velléités d'instrumentalisation de l'alibi terroriste pour renforcer les présences militaires françaises et américaines dans le continent avec l'installation de bases militaires.

13

Un obstacle majeur au développement de l'Afrique.

Le Contentieux Historique Franco-africain apparaît comme un obstacle majeur au développement non seulement de l'Afrique dite «francophone», mais de tout le continent africain, puisque c'est l'Afrique toute entière qui est mobilisée diplomatiquement, financièrement et militairement lors des crises récurrentes dans ces pays du giron français. C'est toute l'Afrique qui paie les factures des dépenses financières, c'est sur elle que repose le poids des conséquences du pillage, de la gabegie, de la corruption et de la mauvaise gouvernance liée à l'omniprésence de la France dans ces pays.

On l'a vu récemment en Côte d'ivoire où au nom des intérêts de la France, avait été concocté un véritable plan de déstabilisation de ce pays après la prise de pouvoir par Laurent Gbagbo, avec l'aide du Burkina Faso de Blaise Compaoré, des mercenaires du MPC (Mouvement Patriotique de Côte d'ivoire), des militaires français de l'opération Licorne, et l'immixtion des forces des Nations Unies (ONUCI)...pendant plusieurs mois, c'est tout le continent qui vivait au rythme de ce qui se passait en Côte d'ivoire.

On le voit aussi actuellement en République Centrafricaine où d'un côté, la présence permanente des militaires français avec leurs successives interventions, et de l'autre, la médiocrité des hommes politiques centrafricains (le manque de patriotisme, la méchanceté, l'égoïsme et l'absence du sens du Bien Commun, etc...) ont conduit à la faillite totale de l'État Centrafricain. Au lieu d'une solution consensuelle et inclu-

sive, avec la participation active de toutes les forces vives du pays, au lieu de doter d'abord le pays d'éléments constitutifs d'un État viable, on prend presque les mêmes et on recommence, en s'empressant de donner au pays un gouvernement ... les mêmes causes produisant les mêmes effets, on s'assure et se rassure que les problèmes restent en bain-marie, sans solutions effectives en attendant...la prochaine crise.

Ainsi, dans cette Afrique dite «francophone», les crises se succèdent et se répètent.

Hier la Côte d'Ivoire et le Mali, aujourd'hui la RCA et le Burundi, demain...le Cameroun, le Togo, etc., et ainsi de suite...jusqu'à ce que se referme la boucle avec de nouvelles crises en Côte d'Ivoire et en RCA : un vrai cercle vicieux infernal !

Et l'Afrique toute entière vit au rythme de ces crises interminables !

Au lieu d'orienter les ressources humaines et financières pour le développement du continent, les énergies sont déviées et canalisées vers la solution des crises et la survie immédiate des populations en détresse. L'Afrique est distraite et ne peut donc pas s'occuper de son avenir !

Dans cette macabre situation où l'incendier joue les sapeurs-pompiers, un pays profite : la France.

L'ancien président français Nicolas Sarkozy a affirmé récemment :

« ...il est hors de question de laisser les anciennes colonies françaises posséder leurs propres monnaies ... la meilleure voie de préserver la bonne santé de l'économie française est de maintenir le Franc CFA comme monnaie unique dans ces pays, si ces pays ont un contrôle total de leurs banques centrales, ce sera une catastrophe pour le Trésor français, ce qui fera de la France, la vingtième puissance économique mondiale...».

Cette affirmation constitue un vrai défi à la DIGNITÉ et à l'AMOUR-PROPRE de l'Afrique !

Que diront maintenant nos grands intellectuels africains ?

Ces porteurs des Doctorats et des Agrégations en économie qui nous cassent les oreilles en longueur de journée avec leurs thèses ...
«l'Afrique ne perd rien avec le F CFA, bien au contraire, elle gagne et

bénéficie avec des avantages du taux de change fixe...le problème de la monnaie est secondaire, le plus important est le travail, la production...»

Mais de quoi s'agit-il lorsque Nicolas Sarkozy affirme qu'il est « *hors de question* » de laisser les anciennes colonies avec leur propre monnaie ?

Quelle est la véritable nature des pouvoirs politiques en Afrique dite « francophone » ? Où se trouverait la souveraineté des pays de l'Afrique « francophone » ? La France a été pendant longtemps la 5^{ème} puissance économique mondiale. Elle vient d'être récemment dépassée par la Grande Bretagne qui avec 3003 Milliards de dollars USA, devient ainsi la 5^{ème} puissance devant la France qui est sixième avec 2935 Milliards. En prenant Nicolas Sarkozy au mot, si la France tombe à la vingtième place, après la création par les pays africains de leurs propres monnaies, elle occuperait la même place que la Suisse qui est actuellement la vingtième avec seulement... «680» Milliards.

La France perdrait donc 2255 Milliards ! Ce serait donc le montant que gagnerait la France grâce aux diverses manœuvres liées au F CFA !

Où est l'Éthique des hommes politiques de la France « championne des Droits de l'Homme » ? Quel est le degré de Moralité d'un riche qui pille et ruine les pauvres ? Oui ! Comme toujours nous dira-t-on, les Africains sont responsables de ce pillage. Nous l'avons toujours dit et nous le répétons, les Africains en sont responsables ... mais que penser d'un homme bien portant et riche, qui trompe et dévalise un malade, simplement parce que celui-ci manque d'autocritique ?

L'heure est *grave* ! Il est évident que la France ne lâchera pas prise par la voie de la Sagesse, du Dialogue ou des Négociations. Une mobilisation générale du continent est *indispensable* !

Comme Hier l'Afrique entière s'est levée contre le Colonialisme et l'Apartheid, elle doit se mettre debout aujourd'hui, et d'une seule voie, forcer la France à la raison.

Mais il ne s'agit pas tout simplement de la fin de la Zone CFA ou d'une simple sortie de cette Zone...NON ! Nous ne nous contenterons pas de laisser le FCFA.

Notre objectif est de récupérer TOUT ce qui nous est dû, TOUT ce qui nous revient ! Nous ne voulons pas des Biens du Peuple de France, mais nous nous battons afin que TOUT ce qui nous appartient, TOUT

ce qui a été soutiré de manière frauduleuse par la France pendant toutes ces décennies, par le biais du FCFA et par d'autres mécanismes, nous revienne !

Pour cela un AUDIT INTERNATIONAL par des spécialistes africains, français et autres non africains devrait être indispensable. Le temps de l'impunité est révolu !

14

Pourquoi seulement maintenant ?

Pourquoi seulement maintenant que nous évoquons le Contentieux Historique ?

Chaque chose à son temps...et il n'est jamais tard de bien faire les choses...

Nous pensons que la situation politique générale de l'Afrique a connu pendant ces dernières décennies des changements significatifs qui, associés à d'autres facteurs globaux, ont permis de soulever ce problème crucial de la vie des peuples africains ayant des liens avec la France.

On se souvient encore de l'euphorie des indépendances des années 60 qui fit passer inaperçue la grande faiblesse de l'OUA au moment de sa création, ce qui fut à l'origine du recul des idées panafricaines dans le continent, lie à la victoire du *Groupe de Monrovia* sur celui de *Casablanca*, ensuite la forte présence hégémonique de la France dans ces pays depuis leurs pseudo indépendances, sans oublier la faiblesse des forces d'opposition dans ces pays.

Du 3 au 7 Janvier 1961 se réunirent à Casablanca, au Maroc, les pays suivants : Égypte, Ghana, Guinée Conakry, Maroc, Tunisie, GPRA, (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne). La Charte de ces pays stipulait l'appui aux Mouvements anticolonialistes africains, en particulier en Algérie et au Cameroun.

Du 8 au 12 Mai 1961, quatre mois après, il eut une Conférence à Monrovia, au Liberia, où participèrent 21 pays, parmi lesquels tous ceux de l'Afrique «francophone» exceptée la Guinée. La Charte de cette Conférence stipulait la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, la condamnation sans réserve de tout acte de subversion hors des frontières des États. L'Unité Africaine ne comportait plus l'Intégration Politique des États, ce qui s'opposait aux idées progressistes de Kwame Nkrumah qui voulait l'Unité politique des États.

Au mois de Mai 1963 lorsque se créa l'OUA, ce sont les thèses de Monrovia qui prévalurent. C'est ainsi que l'Organisation panafricaine naquit sans grandes ambitions politiques et montra rapidement ses limites dans la solution des problèmes du continent. Cette faiblesse de l'OUA a eu une forte influence dans la politique africaine en général et la divulgation des idées panafricaines et aussi de la faible résistance panafricaine dans le continent. Il faut ajouter que pendant toute cette période, il eut plusieurs ingérences et interventions militaires françaises dans ces pays francophones, ce qui limitait les velléités de sortie de l'emprise française. En même temps presque toute l'infrastructure économique et financière était sous le contrôle de la France avec comme monnaie le Franc CFA et le Trésor de ces pays domicilié à Paris. La forte présence de la France dans toutes les sphères de la vie de ces pays et dans tous les groupes d'influence a fini par convaincre les élites et les populations que rien ne pouvait être fait pour se libérer. Cet esprit défaitiste a joué un rôle important dans la diminution des capacités de mobilisation de ces populations et leur manque d'adhésion dans les thèses qui mettaient en question le rôle et le comportement de la France en Afrique. Il faudrait ajouter aussi la répression féroce, les emprisonnements, les séquestrations et les assassinats, sans oublier les infiltrations des agents français et leurs laquais africains dans les rangs des forces de l'opposition...

Le début d'une ère nouvelle en Afrique, caractérisée par le changement graduel du rapport de forces politiques dans le continent et au sein de l'Union africaine, le dynamisme de la Jeunesse africaine dans un monde globalisé, la forte et positive présence chinoise en Afrique...

L'influence de plus en plus croissante des pays de l'Afrique Australe a modifié l'équilibre des forces au sein de l'Union Africaine. L'Angola y a joué un rôle prépondérant et a payé un prix cher pour ce nouveau visage du continent qui a vu le jour après la victoire dans

la Bataille de Cuito Cuanavale qui avait permis l'indépendance de la Namibie et la chute du régime de l'Apartheid.

L'Afrique entière ne remerciera jamais suffisamment Cuba, pour les pages glorieuses de l'Internationalisme écrites avec le sang de ses soldats en Angola. De plus en plus, le continent tout entier, va bénéficier des progrès économiques et financiers de cette région, ce qui changera et influencera progressivement la situation politique dans le continent.

En guise de conclusion

Les problèmes posés par le Contentieux Historique sont des plus actuels, n'en déplaise aux voix dissonantes qui pressent le Peuple Kamerunais de précipiter dans les poubelles de l'histoire la mémoire de ses héros, et la commémoration des dates fondatrices de son histoire épique de lutte pour sa Liberté et sa Dignité. Car les problèmes de la Souveraineté politique de nos pays et du droit à l'autodétermination de nos populations sont des problèmes actuels. Un coup d'œil vers l'Angola, ancienne colonie portugaise qui a acquis son indépendance politique et avec elle tous les biens qui en découlent, nous instruit bien sur la nécessité pour nous de lutter pour mettre fin à la dépendance de notre pays vis-à-vis de la France.

Plus d'un demi-siècle après les «Indépendances» de la France, nos États n'arrivent pas à «survivre» sans les interventions militaires étrangères (République Centrafricaine, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Lybie, etc...)

Il est évident que quelque chose n'a pas bien marché avec ces prétendues Indépendances ! Quelque chose ne va pas bien ! L'Histoire nous oblige à nous poser ces questions :

1/- Que serait la République Centrafricaine actuellement si Barthélemy Boganda n'était pas mort dans cet «accident» ?

2/- Qui a tiré profit de sa mort ? Pas le peuple Centrafricain évidemment...

3/- Quelle République du Cameroun aurions-nous aujourd'hui, si

le pays n'avait pas connu les massacres et le génocide avec cette guerre qui a été imposée par la France ?

4/- Comment se serait développé le Togo si son premier président, Sylvanus Olympio, n'avait pas été assassiné par les anciens militaires français dirigés par Gnassingbe Eyadema. ?

5/- Quel Gabon aurions-nous aujourd'hui si la France avait laissé le fédéraliste Jean Hilaire Aubame diriger le pays au lieu de leur laquais Léon Mba, qui ne voulait pas entendre parler d'Indépendance ?

6/- Quel développement aurait l'Afrique « francophone » si elle ne se trouvait pas menottée par le Franc CFA ?

Alors que notre destin économique est miné par la domination des intérêts français en particulier, occidentaux en général, l'Angola a créé sa propre devise et sa propre banque centrale et impose lui-même sa vision économique aux opérateurs désireux d'investir chez-lui, en fonction de ses propres objectifs de développement. Chez-nous par contre, le maintien de la zone franc avec le FCFA comme monnaie, le contrôle des banques centrales régionales et le fonctionnement anormal des banques nationales, qui bien que « surliquides » ne financent pas l'investissement, conduisent à l'absence d'une bourgeoisie nationale des affaires que remplace une bourgeoisie de fonctionnaires responsables d'une captation criminelle des ressources indispensables à la construction du bien-être pour le grand nombre. C'est la raison de l'absence d'une classe moyenne honnête et travailleuse capable de développer une industrie locale pour ses propres besoins d'expansion et de sain enrichissement, créant ainsi un espace économique d'emploi maximal pour ces millions de bras kamerunais « anglophones » ou « francophones », que le désœuvrement, le manque de perspective et le désespoir poussent vers un illusoire *el dorado* encore plus dés-humanisant.

Toute solution du CH nécessitera de l'implication de la France, de la Grande-Bretagne, de l'État Kamerunais et du Peuple Kamerunais.

Toute solution impliquera nécessairement la participation de la Grande Bretagne à cause de son implication dans la "Kurdistanisation" du Cameroun Occidental qui a fini par voir repartir ses territoires et ses populations entre le Nigeria et le Cameroun Oriental. Toute solution du Contentieux Historique Franco-Camerounais impliquera nécessai-

rement la participation active du peuple Kamerunais, de la France, de la Grande Bretagne, de l'Allemagne et des Nations Unies.

La Grande Bretagne a joué un rôle déterminant dans la «Kurdistanisation» de la partie anglophone du Kamerun, qui a finalement perdu son territoire et ses populations pour le Nigeria.

Quant à l'Allemagne, ses vainqueurs de la Première Guerre Mondiale, dans un acte de «gangstérisme» politique, envahirent le Kamerun de manière abusive, sous le prétexte qu'il était encore un «protectorat» allemand, alors que le Traité qui compromettait l'Allemagne avec le Kamerun était caduque depuis 1916. Mais la Société des Nations, père des Nations Unies actuelles, avait fermé les yeux et officialisé cette agression contre notre pays.

Il eut plusieurs Traités et Conventions des «nouvelles» entités sur les frontières dans les années 1916, 1919, 1939 et 1946. C'est ainsi qu'une partie du Kamerun, la «francophone», devenait Cameroun, tandis que l'autre partie, «l'anglophone», devenait Cameroons. L'Allemagne a été active dans notre pays et devrait être un grand témoin de notre Histoire dans la solution du Contentieux Historique, surtout dans la récupération par voie diplomatique, du Kamerun Septentrional.

Il est évident que quelque chose n'a pas bien marché avec prétendues indépendances ! Quelque chose ne va pas bien car le Général De Gaulle a réussi à faire en Afrique dite «francophone» ce qu'il ne voulait pas que les nazis fassent de la France.

Annexe 1 :

France Inter / La marche de l'histoire / La France et l'Indépendance du Cameroun / Jean Lebrun / Thomas Deltombe / Internet:

« Une guerre oubliée que celle du Cameroun qui a duré, peut être une quinzaine d'années, et qui a fait des dizaines, trop de dizaines, des milliers de morts. »

« Ruben Um Nyobè explique clairement que le parti n'est ni communiste, ni anti-communiste, il est nationaliste, c'est-à-dire qu'il veut, et son mot d'ordre est le suivant : indépendance, réunification des deux Camerouns français et britannique, et élévation des standards de vie, c'est-à-dire justice sociale. »

« Les discours publics stigmatisent Ruben Um Nyobè et ses camarades comme des communistes, des subversifs, des dangereux, quasi des terroristes et cetera, mais que dans les rapports secrets, dans les rapports de la police secrète, c'est plein de louanges, hein, je pourrais vous citer quelques citations : un homme intelligent, qui cherche à acquérir par lui-même une culture supérieure, consacrant toute son activité à créer de nombreux syndicats. On voit en fait une louange, un éloge de Ruben Um Nyobè dans les rapports secrets ... »

« d'où une perception très forte d'un danger sensible ... »

« un danger d'autant que Ruben Um Nyobe s'appuie uniquement sur le droit. C'est ça qui est très particulier chez lui, il ne s'en va pas dans des grandes envolées lyriques avec des concepts très larges, mais il s'appuie sur des articles de loi, la charte de l'Atlantique, la charte de l'ONU, les accords de tutelle dont on parlait tout à l'heure, le droit

français, le code pénal, et cetera. Il dit : « Mais finalement, nous avons le droit pour nous. » »

« Pierre Messmer qui arrive, et qui est Haut-Commissaire de la République française au Cameroun, en réalité organise des élections où les seuls candidats qui ont le droit de se présenter sont des gens qui sont pour rester arrimer à la France. Et donc, le seul parti et le seul véritable parti populaire au Cameroun qui est l'UPC, le seul qui est une alternative, est interdit de scrutin. »

« Il est dit très clairement que le seul parti qui ait une quelconque popularité est en fait l'UPC, il le dit secrètement, c'est pour ça que ça les inquiète, et c'est pour ça qu'ils l'interdisent d'ailleurs. »

« De Gaulle est de nouveau au pouvoir à Paris quand, en septembre 1958, Um Nyobè est assassiné dans son maquis ... »

« Um Nyobè est mort, enterré, à sa façon, par monsieur Kosciusko-Morizet, et puis, dans la réalité, dans un bloc de béton, on ne l'a toujours pas retrouvé. »

« En 1959, après l'assassinat de Um Nyobè, et c'est bien un assassinat, on a retrouvé les documents là-dessus, là encore, il y a un double langage assez fort, la France décide d'offrir, entre guillemets, l'indépendance au Cameroun, et, en réalité, pas au Cameroun, mais à cette petite élite dont on parlait tout à l'heure, cette petite élite sélectionnée pour sa docilité pro-française. »

Annexe 2 :

Youtube.com / Cameroun / Autopsie d'une indépendance / Internet:

Pierre Messmer:

« Um Nyobe faisait régner la terreur. Et à partir de ce moment-là, j'ai décidé de lui faire la guerre et de l'éliminer. Il refusait (...) la démocratie, donc il se mettait hors-la-loi, il était hors-la-loi, et il le savait. (...) L'armée coloniale envahit la forêt. Les colonnes de soldats progressent, traquent. L'étau se resserre autour du leader. Il aura fallu un an pour le localiser, mais le 13 septembre 1958, Ruben Um Nyobè tombe sous une rafale de mitraillette. Son cadavre est traîné sur des kilomètres. Sa dépouille est exposée aux villageois forcés de venir reconnaître le corps. »

Marie Njock Nyobè, veuve :

« ... concernant la mort de Nyobè, et de ma propre mère, égorgée, ce jour-là, avec un couteau, sous mes yeux. Et on a égorgé une autre personne. Pourquoi, pourquoi on les a égorgés ? (...) En tuant le symbole, la France et Ahidjo pensent en avoir fini avec la rébellion. (...) De Gaulle gagne la guerre de l'image et réussit ce que l'histoire retiendra comme étant la décolonisation pacifique en Afrique noire. La guerre va pourtant durer encore dix ans après l'indépendance ... »

Moukoko Priso, professeur :

« C'est là que le maquis commence véritablement aussi à l'ouest du pays. Et donc, jusqu'en 1960 à peu près, l'action armée se développe largement ici à l'ouest. Mais, est programmé aussi l'assassinat de Moumié, en même temps que l'assassinat de Patrice Lumumba. Alors ça, c'est lié certainement à la Deuxième conférence des peuples africains qui élit un comité comprenant notamment Boumedjel du FLN d'Algérie, Lumumba, Moumié. Alors ça, ça signifie que, à l'échelle

continentale, il va se passer des choses pas agréables du tout pour les milieux coloniaux (...)
Au côté du pouvoir camerounais, la France continue sa stratégie d'éradication. »

Ernest Ouandie:

« Il ne s'est rien passé parce que il n'y a pas des hommes là-bas. C'est une question qu'on peut se poser. Est-ce parce qu'il n'y a pas des hommes ? Si c'est une affaire de nègres, bon. Le sens de ce qu'on appelle la mission civilisatrice, l'amour de la démocratie, la liberté, des Droits de l'Homme, et cetera ... »

Annexe 3 :

Que peut-on et que doit-on attendre de la visite d'un président français dans notre pays ?

Tout ce que fait et tout ce que dit un président français en mission a fondamentalement pour objectif de défendre les intérêts de son pays puisqu'il est élu pour servir la France. Nous ne devons donc pas nous attendre à ce qu'un président français vienne au Kamerun défendre les intérêts du peuple Kamerunais.

À nous et à notre Jeunesse de défendre les intérêts du Kamerun!

Les véritables patriotes de notre pays devraient chercher à comprendre pourquoi ce président français a fait ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'a osé...

D'entrée de jeu, avec sa leçon bien étudiée, le président François Hollande a donné le ton en évoquant les liens douloureux entre nos deux pays avant même la fameuse question...

Qu'est-ce qui a fait que la France, afin de défendre ses propres intérêts dans notre pays et dans la région, se sente obligée de reconnaître les exactions commises pendant la guerre pour la Réunification et l'Indépendance de notre pays?

Le sentiment anti-français

Il n'existe pas de sentiment anti-français au Kamerun! Les Kamerunais n'ont aucun intérêt à haïr la France ou un autre pays !

Les Kamerunais sont en train de se mobiliser pour la solution du Contentieux Historique avec la France et la Grande Bretagne !

Les Kamerunais sont dans leur droit et veulent être les seuls et uniques maîtres de leur pays !

Ils veulent leur souveraineté et disent à la France que le Kamerun n'est pas la France ! C'est cette légitime aspiration contre laquelle la France s'emploie et se déploie plusieurs décennies dans notre pays qui provoque des réactions naturelles Kamerunaises puisque les français tiennent, avec leur franc CFA et etc... à faire du Kamerun leur propriété définitivement.

C'est parce que les français agissent contre cette aspiration des Kamerunais en ne voulant pas partir de notre pays (ou bien en choisissant d'y rester comme de simples étrangers) que ses citoyens interprètent ces légitimes émotions patriotiques des Kamerunais comme un sentiment anti-français.

La victoire du peuple kamerunais.

L'aveu du président français est une victoire...une toute petite victoire...mais une victoire quand même, puisque les grandes victoires viennent à partir des petites !

Des voix surgissent de toutes parts ! Des charognards s'excitent ! Ils évoquent le Contentieux Historique aujourd'hui alors qu'hier, il était un tabou et politiquement incorrect. Surpris et dépassés par la posture de leur patron qui naturellement ne leur a pas demandé les avis, les laquais aujourd'hui essaient de nous distraire en minimisant aujourd'hui la portée des affirmations du président français alors qu'ils niaient encore hier l'existence d'un Contentieux Historique qu'ils traitaient d'opium d'intellectuel...et ils chuchotent par ci par là que la France ne montrera que les archives les moins compromettantes afin d'éviter la repentance et les réparations...et ils essaient de «tribaliser» le Contentieux Historique en le transformant en une affaire Bassa et Bamileké ... etc., ... etc.

Ce qui est important pour nous et ce qui compte pour le peuple Kamerunais c'est l'aveu du président français et toutes les implications qui en découlent: pourquoi y a-t-il eu cette répression? Pourquoi tous ces massacres? Pourquoi toutes ces destructions ? Quels étaient les principaux objectifs de la France et de la Grande Bretagne dans cette guerre contre les populations Kamerunaises ? Quelles ont été hier et quelles en sont encore aujourd'hui les conséquences ?

Un peuple héroïque et un upécisme immortel.

Le peuple Kamerunais et sa jeunesse se battent et résistent depuis plus de six décennies !

Notre peuple n'a pas de leçons à recevoir des laquais aujoulatistes, il a commencé sa lutte les armes à la main depuis les années cinquante, il n'a pas attendu les déclarations du président français pour évoquer le Contentieux Historique et en revendiquer les incontournables réparations.

Secrétaire général adjoint de l'UPC, j'écrivais déjà ceci dans mon livre *«L'UPC face au marasme Camerounais, l'esprit d'Avril à la rescousse»*:

«Tôt ou tard, le moment viendra où la Direction de l'UPC et le peuple Camerounais exigeront ensemble du gouvernement Camerounais et de l'état français, qu'ils assument enfin leurs responsabilités historiques, à tous niveaux, dans ce qui s'est passé chez nous. Car le Cameroun d'aujourd'hui, sa condition précaire et l'état actuel de l'UPC, sont avant tout la conséquence des choix stratégiques de Paris. C'est cela l'œuvre coloniale et néocoloniale française. Reconnaître qu'il existe bel et bien un contentieux historique franco-camerounais honorerait la France. Une nation qui oublie des pans entiers de son Histoire, la falsifie et risque d'en pâtir lourdement. Cette France qui veut paraître différente d'hier,» solidaire du Sud», «amie de l'Afrique», etc. Mais qui persiste dans son rôle de gendarme ou de pompier pyromane, aurait tout à gagner en participant à l'édification d'États solides et stables sur le Continent...Assumer le Passé fait aussi partie de la paix sociale. Réhabiliter des morceaux entiers de l'histoire Camerounaise passés à la trappe, fait également partie de la paix nationale. Et nous n'oublions pas les indemnités matérielles à reconnaître aux victimes individuelles et à l'État Camerounais représentant son peuple : la France doit assumer également cette responsabilité chiffrée...la France doit payer sa «dette de guerre totale» à l'Union des Populations du Cameroun et au peuple Camerounais en entier. C'est pourquoi l'avenir des relations franco-camerounaises passe par la reconnaissance et la solution de ce contentieux historique.»⁽²⁰⁾

Le peuple Kamerunais est vigilant et pas dupe. Il n'a pas attendu les archives de la France et ne fait donc pas d'elles la clé de la solution du Contentieux Historique car il la porte déjà en lui. Notre peuple a en lui-même les meilleures archives : sa mémoire et le sang versé ! À notre Jeunesse de s'organiser et d'organiser notre Mémoire en sillonnant le pays, village par villages, famille par familles pour recueillir toutes les informations et les données importantes !

20 - *L'UPC face au marasme Camerounais, l'esprit d'Avril à la rescousse* L'Harmattan, 2004, p. 38-39.

L'enjeu actuel de l'unité nationale.

L'heure n'est plus aux divisions. Elle est à l'Unité des patriotes. Il faut donc encourager la résolution du *Cameroon People's Party* d'œuvrer pour la solution du contentieux colonial.

Le MANIDEM a son mot à dire et doit prendre des initiatives, tout comme le *Mouvement Umnyobiste*.

Aux forces saines qui se réclament de l'UPC de dépasser la servilité et les pseudos radicalismes afin de se concerter, si nécessaire, indépendamment des chefs de chapelles...on ne sera pas surpris par l'exacerbation des différences inter upécistes à cause des manœuvres du patron qui tient à regagner du terrain, ce qui permettra de faire tomber progressivement les masques et créera plus de lisibilité dans la salade upéciste.

Toutes les forces vives et patriotiques des partis politiques de notre pays (UncRdpc, Sdf...) devraient faire de la solution du Contentieux Historique, l'une de leurs principales priorités et préoccupations.

À nous de nous donner des opportunités, à nous de créer une réelle Dynamique nationale en vue de réparer les frustrations causées par le Contentieux Historique, spécialement et prioritairement celles qui ont fait avorter notre réunification et engendré le problème «anglophone».

Notre lutte ne fait que commencer et nous entrons dans sa phase délicate qui exigera beaucoup de Fermeté et de Vigilance. Rien ne sera facile pour nous mais tel comme la France s'est finalement sentie obligée de reconnaître le Contentieux Historique, ce ne sera que grâce à notre ferme détermination et nos divers sacrifices qu'elle se sentira obligée de résoudre ce Contentieux.

C'est le début de notre lutte pour notre souveraineté.

**DEBOUT JEUNESSE KAMERUNAISE DE-BOUT PEUPLE
KAMERUNAIS POUR QUE VIVE LE KAMERUN !**

Daniel YAGNYE

